

# **LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**

**Une intervention éducative et sociale  
auprès des jeunes et des familles  
au plus proche de leurs espaces de vie**

-----

**SCHÉMA DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

**2025 - 2029**

# SOMMAIRE

<b>Éditorial</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
Jalons historiques, cadre juridique et défis contemporains de la prévention spécialisée	6
La prévention spécialisée, compétence de l'Eurométropole de Strasbourg,	
mise en oeuvre par quatre associations	7
Un document de référence : le schéma métropolitain de la prévention spécialisée 2025-2029	
de l'Eurométropole de Strasbourg	9
<b>Le cadre de l'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire</b>	
<b>de l'Eurométropole de Strasbourg</b>	<b>11</b>
Le public bénéficiaire et les territoires d'intervention	11
Des territoires d'intervention qui vont au-delà du périmètre des Quartiers prioritaires	
de la Politique de la Ville	12
<b>Les fondamentaux de la prévention spécialisée</b>	<b>14</b>
Une action éducative et sociale à destination des jeunes et des familles	14
Une intervention éducative et sociale de proximité et d'aller vers	14
Une intervention transversale qui se positionne aux interstices de différents champs	
de politiques publiques	15
Une intervention éducative et sociale d'une grande adaptabilité	15
Des accompagnements qui se fondent sur une relation de confiance	15
Une activité qui repose sur l'observation et la connaissance du territoire	16
Une action éducative et sociale mise en œuvre par des professionnel·les formé·es	16
<b>Des modalités d'intervention spécifiques</b>	<b>17</b>
Le travail de rue	17
La présence sociale	18
L'accompagnement individuel	18
Les actions collectives	19
Les chantiers éducatifs	20
Le partenariat	21
Univers partenarial de la prévention spécialisée	22
<b>Les orientations stratégiques 2025-2029</b>	<b>23</b>
AXE 1 : Articuler la place singulière de la prévention spécialisée avec les autres champs	
de la prévention et protection de l'enfance	23
Orientation 1.1 : Renforcer les liens avec les autres champs de la protection de l'enfance	24
Orientation 1.2 : Développer un lien de proximité avec les jeunes et leurs familles	25
Orientation 1.3 : Sécuriser les parcours de vie	25
AXE 2 : S'inscrire et agir au plus proche des territoires	26
Orientation 2.1 : Contribuer au développement social local	27
Orientation 2.2 : Valoriser l'expertise territoriale des équipes	28
Orientation 2.3 : Reconnaître la place des jeunes dans la société	29

# ÉDITORIAL

AXE 3 : Développer des réponses collectives face aux vulnérabilités des jeunes et des familles	29
Orientation 3.1 : Prévenir et accompagner le décrochage scolaire et la déscolarisation	29
Orientation 3.2 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes en agissant comme tremplin	31
Orientation 3.3 : Soutenir l'accompagnement éducatif dans le champ de la santé	32
Orientation 3.4 : Lutter contre l'isolement et la fragilisation des liens sociaux	33
Orientation 3.5 : Étayer l'accompagnement des jeunes par le soutien aux liens familiaux	34
AXE 4 : Valoriser et capitaliser sur le savoir-faire des équipes	35
Orientation 4.1 : Soutenir l'expertise des professionnel·les et étayer leurs pratiques	35
Orientation 4.2 : Contribuer à la création d'un pôle d'appui pour les acteurs jeunesse capitalisant sur l'action interstitielle de la prévention spécialisée	36
Orientation 4.3 : Promouvoir l'activité de la prévention spécialisée	36
<b>Le pilotage et la coordination</b>	<b>37</b>
Les modalités d'animation de l'activité par l'Eurométropole de Strasbourg	37
Le pilotage de l'activité avec les associations	37
L'animation et la coordination partenariale du schéma métropolitain de prévention spécialisée	37
Une volonté de proximité avec le terrain	38
Les modalités de gouvernance de la politique publique	38
À l'échelle métropolitaine : un espace de coordination partenarial	39
À l'échelle communale ou des territoires d'intervention : un comité de suivi local de la prévention spécialisée	39
Les modalités de gouvernance de la politique publique	40
À l'échelle métropolitaine : un espace de coordination partenarial	40
À l'échelle communale ou des territoires d'intervention :	40
un comité de suivi local de la prévention spécialisée	40
Suivi de la mise en œuvre de l'activité	40
<b>Annexes</b>	<b>41</b>
Annexe 1 : Plaquette de présentation de la prévention spécialisée	42
Annexe 2 : Évolution du cadre législatif des chantiers éducatifs	46
Annexe 3 : Chantiers identifiés	47
<b>Glossaire</b>	<b>49</b>

Une politique de lien, de présence et de confiance pour les jeunesse de notre territoire. Soutenir les jeunesse, c'est investir dans l'avenir commun. C'est affirmer, dans un contexte de fractures sociales, éducatives et territoriales, que chaque jeune compte, et que personne ne doit être laissé de côté.

Depuis 2017, l'Eurométropole de Strasbourg assume pleinement sur son territoire la compétence de prévention spécialisée, politique de prévention et protection de l'enfance. Un transfert n'est pas un simple ajustement technique : il marque une volonté forte de construire une politique de proximité, fondée sur l'écoute, la confiance et la relation humaine, en s'appuyant sur l'engagement des associations et l'expertise de terrain de leurs éducateurs et éducatrices.

Aujourd'hui, dans un contexte où les jeunesse sont confrontées à une précarité persistante, à l'isolement, au décrochage scolaire, à des violences structurelles et symboliques et la complexité du monde, l'intervention éducative à bas bruit de la prévention spécialisée, mais à fort impact social, est plus nécessaire que jamais.

Le schéma métropolitain de la prévention spécialisée 2025–2029 de l'Eurométropole de Strasbourg, vient élargir et renforcer notre engagement. Élaboré dans une démarche de co-construction ambitieuse, il est le fruit de plus d'une centaine de contributions, d'ateliers, de séminaires, de croisements d'expertises et de vécus. Il ancre la prévention spécialisée dans une dynamique d'adaptabilité permanente aux réalités de terrain, en phase avec les besoins changeants des jeunes. Il affirme aussi notre ambition collective d'agir dans et avec les territoires, au plus proche de la vie quotidienne, des parcours et des vulnérabilités, en lien avec les communes et les partenaires.

La montée en puissance de cette politique se traduit concrètement par le renforcement des moyens humains (20 postes éducatifs supplémentaires déployés en 2024), une nouvelle géographie d'intervention élargie sur le territoire métropolitain. Ce schéma, inédit à l'échelle de notre métropole et au-delà, reconnaît pleinement la prévention spécialisée comme une politique publique à part entière qui porte les enjeux de protection de l'enfance et croise ceux de la jeunesse, de la parentalité, de la santé, de la tranquillité publique. Une politique interstitielle, souple, patiente, exigeante, qui travaille avec ceux et celles que l'action publique peine souvent à atteindre.

Nous remercions l'ensemble des actrices et acteurs engagé·es, en particulier les éducateurs et éducatrices de prévention qui incarnent chaque jour, sur le terrain, une présence rassurante, un regard bienveillant, un accompagnement sans condition. Avec ce schéma, nous affirmons une vision claire : faire de l'Eurométropole de Strasbourg un territoire de coopération, de solidarité, de justice sociale et d'espoir pour toutes les jeunesse.

**Pia Imbs**  
Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg



**Marie-Dominique Dreyssé**  
Vice-présidente en charge des solidarités intercommunales et métropolitaines



# INTRODUCTION

## JALONS HISTORIQUES, CADRE JURIDIQUE ET DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

L'histoire de la prévention spécialisée est singulière dans le champ des politiques publiques. Elle prend racine à la fin de la Seconde Guerre mondiale, où différent·es professionnel·les en lien avec la jeunesse (magistrat·es, médecins, travailleur·ses sociaux·les) expérimentent l'aller vers, à la rencontre de jeunes en rupture, pour apporter d'autres réponses que celles d'une prise en charge judiciaire<sup>1</sup>. Ces initiatives pionnières se traduisent par de premières structures associatives à la fin des années 1950 qui affirment une volonté de structurer leurs pratiques. C'est en 1959 que se crée la première fédération des « clubs de prévention », à la suite d'une circulaire du Ministère de la Santé publique qui reconnaît officiellement l'action menée<sup>2</sup>.

La prévention spécialisée est reconnue institutionnellement dans les années 1970. En 1972 paraît un texte fondateur - l'arrêté interministériel des ministères de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et ses circulaires<sup>3</sup> – qui consacre le terme de « prévention spécialisée » et fixe son cadre réglementaire. Inscrit dans la politique de protection de l'enfance, l'exercice de la profession est subordonné à un agrément, son public particulier – les jeunes en situation ou en voie de marginalisation – est précisé, et ses missions sont davantage codifiées. La prévention spécialisée y est définie comme « une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment la libre adhésion<sup>4</sup> ». Cette même année, les acteurs de la prévention spécialisée se regroupent au sein du Comité national de liaison des clubs et des équipes de prévention, et la décennie suivante est marquée par un accroissement du nombre de clubs de prévention.

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 transfère la compétence à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de l'État aux Départements, dont la prévention spécialisée devient une des missions. La loi 2002-02 rénovant l'action sociale et médico-sociale réaffirme que la mission de prévention spécialisée relève de la compétence de l'ASE, et actualise sa codification dans le Code de l'action sociale et des familles (CASF) : « Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes : (...) 2° Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu<sup>5</sup> ». De nouvelles codifications suivent, intégrant la prévention spécialisée à la nomenclature des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS)<sup>6</sup>.

La réforme territoriale engagée par la loi NOTRe du 7 août 2015<sup>7</sup> organise une nouvelle répartition des compétences de l'action sociale entre les communes, les métropoles et les départements, permettant le transfert de la compétence de prévention spécialisée aux métropoles. Dans ce cadre, à l'image d'autres métropoles, l'Eurométropole de Strasbourg se porte volontaire et prend la compétence de prévention spécialisée en janvier 2017.

La précarisation d'une partie importante de la population et de l'exposition des jeunesse à de nombreuses formes de vulnérabilités – qui se cristallisent à l'épreuve des crises d'ordre social, économique et sanitaire – augmente la nécessité de soutenir, renforcer et développer la prévention primaire et secondaire.

Dans ce contexte, la prévention spécialisée a un rôle clé. À la croisée de nombreux défis structurels soulignés par les instances de représentation nationale<sup>8</sup> – financements et budgets contraints des collectivités, coordination, recrutement et reconnaissance de cette politique singulière de prévention – la mission de prévention spécialisée est aujourd'hui fragilisée dans de nombreux territoires en France.

L'Eurométropole de Strasbourg réaffirme l'importance et la pertinence d'une politique publique de prévention spécialisée, comme intervention sociale singulière et essentielle, permettant d'être en adéquation avec les besoins des jeunesse et des territoires.

## LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, COMPÉTENCE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, MISE EN ŒUVRE PAR QUATRE ASSOCIATIONS

L'Eurométropole de Strasbourg est pleinement compétente en matière de politique de prévention spécialisée sur son territoire depuis janvier 2017, par transfert en lieu et place du Département du Bas-Rhin, devenu Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en 2021.

L'ancre de la mission au sein du Service Jeunesse Éducation Populaire et Vie Associative (JEPVA) de la Direction Solidarités Santé Jeunesse (DSSJ) constitue un marqueur fort, qui souligne et réaffirme l'appartenance de la prévention spécialisée à une politique publique de solidarité et de cohésion sociale.

L'organisation de la prévention spécialisée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg se structure à ce jour autour de quatre associations : ARSEA-OPI (Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Éducation et d'Animation – Orientation Prévention Insertion), Entraide Le Relais, JEEP (Jeunes Équipes d'Éducation Populaire) et VILAJE (Ville Action Jeunesse). Elles regroupent au total 80 postes éducatifs<sup>9</sup> sur 28 quartiers de l'Eurométropole de Strasbourg. Actrices du travail social, ces quatre associations aux modèles d'intervention différenciés partagent une mission et des valeurs communes. L'histoire et la singularité de chacune contribue à la richesse de l'intervention sur le territoire. Les quatre associations disposent chacune d'une habilitation au titre de l'ESSMS en prévention spécialisée et sont à ce titre sont financées dans le cadre d'une dotation globale métropolitaine mais également soumises à des obligations de qualité, de règlement, d'évaluation et de gouvernance.

<sup>1</sup> Peyre V. et Tétard F (2006), Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée, La découverte, Paris.

<sup>2</sup> Circulaire du 20 avril 1959, ministère de la Santé publique et de la Population.

<sup>3</sup> Arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention.

<sup>4</sup> Article 5, Arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention.

<sup>5</sup> Article L121-2, Code de l'action sociale et des familles (CASF).

<sup>6</sup> Article L 3121 I 1°, Code de l'action sociale et des familles (CASF) ; Ordonnance n° 2005-1477 du 1er décembre 2005.

<sup>7</sup> Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

<sup>8</sup> Le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) et la Convention nationale des associations de protection de l'enfance (CNAPE).

<sup>9</sup> Hors fonctions d'encadrement et personnels ressources.



Arsea

L'association ARSEA (Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale) a été créée en 1946 pour répondre aux besoins socio-éducatifs et pédagogiques des jeunes en difficulté. Actrice historique de la protection de l'enfance en Alsace, l'association s'est progressivement développée avec la volonté de s'adapter aux nouveaux besoins sociaux. Elle est aujourd'hui gestionnaire d'une soixantaine d'établissements et services en Alsace et en Lorraine, autour de trois pôles d'activité : la protection de l'enfance, le développement social, le handicap et l'insertion. Elle porte le service de prévention spécialisée OPI (Orientation Prévention Insertion), qui intervient sur l'Eurométropole de Strasbourg. L'OPI déploie une action éducative de proximité à travers cinq équipes composées d'une trentaine de professionnel·les, qui interviennent sur les territoires suivants : cité de l'ill, guirbaden, ried, hohberg, koenigshoffen est, elsau, murhof, molkenbronn intercommunal, wihrel, port du rhin, ampère, risler et neuhof nord.



L'association Entraide le Relais a été créée en 1977, pour lutter contre l'exclusion au travers de différentes activités, qui se sont développées progressivement : hébergement et logement de personnes en difficultés, accueil de jour pour des personnes en grande précarité, accompagnement vers la réinsertion de personnes sans emploi et aide aux jeunes. Le service de prévention spécialisée d'Entraide le Relais a été ouvert en 1999. L'équipe d'éducateurs et d'éducatrices intervient sur l'hyper centre de Strasbourg ainsi que les quartiers de la krutenau et jura-citadelle.



L'association JEEP œuvre principalement dans le domaine de la prévention spécialisée. Si l'association bas-rhinoise portant ce nom existe depuis 1957 - à l'origine, elle fédérait des « clubs d'enfants et d'adolescents » - elle s'inscrit dès 1972 dans le cadre du travail social via la prévention spécialisée. La référence à l'éducation populaire y est structurante, ce que rappelle le nom de l'association : Jeunes Équipes d'Éducation Populaire. Ses sept équipes interviennent sur différents territoires de l'Eurométropole de Strasbourg (hautepierre, cronenbourg, poteries, meinau, neuhof sud, libermann, quartiers des écrivains, marais, schiltigheim centre) et deux hors Eurométropole de Strasbourg (Erstein et Haguenau). La JEEP expérimente et développe également les chantiers éducatifs, avec une équipe dédiée. Par ailleurs, l'association propose aussi une mission d'accompagnement social et professionnel auprès d'adultes bénéficiaires du RSA dans le cadre de « l'atelier Passerelle ».



L'association VILAJE (Ville Action Jeunesse) a été créée en 1982 suite à l'ouverture du centre commercial de la place des halles, avec pour objet la question des jeunes au centre-ville. À partir des années 1990, ses missions sont étendues aux quartiers est de la Ville de Strasbourg, puis en 1998 au quartier de la gare. Désormais, l'association poursuit son intervention éducative en prévention spécialisée - son unique activité - sur 3 territoires : le centre-ville (halles, tribunal), le quartier gare et laiterie et les quartiers est (spach, rotterdam, esplanade dont jura-citadelle).

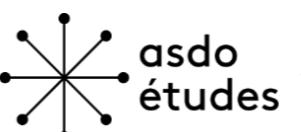
## UN DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LE SCHÉMA MÉTROPOLITAIN DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE 2025-2029 DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Après l'aboutissement, en 2023, du diagnostic réalisé sur la prévention spécialisée, et du Document de Diagnostic et d'Orientations Communautaires (DDOC) sur les jeunesse, de nouvelles orientations métropolitaines dans le champ de la prévention spécialisée ont été adoptées lors du Conseil de l'Eurométropole du 20 décembre 2023. La métropole a renforcé et adapté l'intervention en prévention spécialisée de proximité afin de répondre aux besoins des communes du territoire. Elle a fait le choix d'une intervention auprès d'une tranche d'âge élargie – les jeunes de 10 à 25 ans – et ce au plus près de leurs lieux de vie. Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 juin 2024 présente une nouvelle géographie d'intervention, et a décidé de se doter d'un schéma métropolitain de la prévention spécialisée.

L'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée dans la rédaction de ce premier document de référence métropolitain de la prévention spécialisée sur la période 2025-2029. Il traduit l'ambition métropolitaine de mieux répondre aux besoins des jeunes et des familles, en structurant une politique lisible et ancrée dans les réalités locales. Il est également un instrument au service de la politique publique : il précise le cadre de l'intervention de la prévention spécialisée, ses principes fondamentaux, ses orientations stratégiques, et ses modalités de pilotage (animation, gouvernance et évaluation).

### Une méthode participative pour l'élaboration du schéma

Le travail d'élaboration du schéma a été résolument participatif. Les éducateurs et éducatrices de prévention spécialisée, leurs gouvernances, leurs partenaires associatifs et institutionnels, les communes et services de l'Eurométropole de Strasbourg ont été associés à la démarche pour parvenir à un schéma co-construit.



Pour accompagner ce travail, l'Eurométropole de Strasbourg a mandaté Asdo Études, une agence spécialisée dans le champ des politiques sociales, qui avait réalisé le diagnostic territorial relatif à l'offre de prévention spécialisée dans le cadre du diagnostic jeunesse de l'Eurométropole de Strasbourg conduit par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur (ADEUS) en 2023.

La méthodologie s'est déclinée en différentes phases, de janvier à juin 2025. Un groupe de travail a été constitué réunissant les directions des quatre associations de prévention spécialisée, pendant lesquels les échanges ont porté sur les valeurs et l'identité de la prévention spécialisée, et les fondamentaux à mettre en avant dans le cadre du schéma.

Trois groupes de travail ont ensuite été formés chacun rassemblant des professionnel·les intervenant dans des équipes, territoires et associations différentes. Soixante-cinq éducateurs et éducatrices ont participé aux groupes de travail. Ces temps leur ont permis d'échanger sur le lexique spécifique à leur métier et les modalités d'intervention de la prévention spécialisée.

Trois autres groupes de travail ont été organisés autour de thématiques dédiées, identifiées avec les associations et l'Eurométropole de Strasbourg : les chantiers éducatifs, le pilotage et l'animation, la constitution d'une équipe ressource. Ces groupes rassemblaient, outre les services de l'Eurométropole de Strasbourg, les associations de prévention spécialisée et des partenaires externes.

Parallèlement, une quinzaine d'entretiens bilatéraux ont été menés avec des partenaires clés, les communes où interviennent les équipes de prévention spécialisée et les services de l'Eurométropole de Strasbourg, pour préciser les attentes et affiner les réflexions.

L'ensemble des matériaux récoltés a permis de construire un premier plan du schéma, qui a été présenté le 3 avril 2025 lors d'un séminaire d'enrichissement, rassemblant une centaine de professionnel·les :

les quatre associations de prévention spécialisée (éducateurs et éducatrices, gouvernances), les partenaires associatifs et institutionnels. Lors de ce temps fort ont été organisés 9 ateliers thématiques, animés par Asdo Études et des représentant·es des directions de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, sur des sujets stratégiques pour enrichir le schéma, et en particulier préciser les orientations stratégiques.

Les ateliers thématiques travaillés étaient les suivants :

- La gouvernance de la prévention spécialisée ;
- La place de la parentalité dans l'action de la prévention spécialisée ;
- Le partenariat entre la prévention spécialisée et l'Éducation Nationale ;
- L'enjeu croissant de la précarité des familles et de l'accès aux droits des jeunes ;
- La contribution de la prévention spécialisée à la prévention de la délinquance ;
- Le continuum protection de l'enfance et prévention spécialisée ;
- La prévention spécialisée et le développement social local ;
- L'insertion professionnelle par la prévention spécialisée ;
- Santé et santé mentale dans l'action de la prévention spécialisée.



Crédit photo : Agent de l'Eurométropole de Strasbourg

La parole des jeunes a été recueillie via un questionnaire (support numérique anonyme) transmis par les éducateurs et éducatrices. Le questionnaire a permis à trente-huit jeunes de s'exprimer pour raconter ce que leur apporte les éducateurs et éducatrices de prévention spécialisée au quotidien et les sujets sur lesquels ils et elles souhaitent en priorité bénéficier de leur soutien.

L'ensemble des matériaux recueillis lors de la phase de diagnostic a également permis de rédiger des encadrés de citation, issus des propos des différentes personnes interrogées, afin d'illustrer le schéma.

# LE CADRE DE L'INTERVENTION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE SUR LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

L'intervention des éducateurs et éducatrices de prévention spécialisée se caractérise par l'application de principes fondamentaux et la mise en œuvre de modalités d'intervention spécifiques (travail de rue, accompagnements individuels, présence sociale, actions collectives et chantiers éducatifs), auprès des jeunes de 10 à 25 ans et leurs familles, sur des territoires définis de l'Eurométropole de Strasbourg, et dans le cadre d'un travail partenarial.

## LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE ET LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

### LE PUBLIC : LES JEUNES DE 10 À 25 ANS

La prévention spécialisée intervient auprès des jeunes de 10 à 25 ans et de leurs familles. L'Eurométropole de Strasbourg fait le choix de porter l'action auprès d'une tranche d'âge élargie, afin de tenir compte des différentes périodes et formes de vulnérabilités auxquelles peuvent être confrontées les jeunes, et leur permettre d'avoir accès à une action éducative de proximité adaptée :

- La préadolescence – la sortie de l'école élémentaire et l'entrée au collège – constitue une phase de transition particulièrement sensible, qui peut déjà appeler à une action de prévention renforcée.
- L'adolescence est une étape charnière bien connue (entre autres : construction identitaire, risques de décrochage scolaire, conduites à risque, apprentissage progressif de l'autonomie...), qui en fait le cœur de cible de l'action de prévention spécialisée.
- Le passage à la majorité et les premières années en tant que jeunes majeur·es recouvrent de nombreux enjeux, qui peuvent nécessiter un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, et plus largement, un accompagnement destiné à prévenir les risques de ruptures qui se cristallisent à cette période de la vie (notamment en termes de logement, d'accès aux droits, à la formation et l'emploi, les conduites à risques, la parentalité...).
- L'intervention au-delà de la majorité et auprès des jeunes adultes jusqu'à 25 ans répond aux besoins de soutien dans la construction d'un projet de vie autonome, dans un contexte où pour certain·es, les difficultés se poursuivent et/ou se renouvellent au-delà de leur majorité.

L'intervention de la prévention spécialisée est privilégiée auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, de rupture ou d'isolement, en voie de marginalisation ou marginalisé·es. Cette action éducative est en particulier portée auprès de jeunes qui connaissent un cumul de vulnérabilités, rencontrent des difficultés d'accès au droit commun, et pour qui l'environnement et/ou les dispositifs ne sont pas adaptés à leur situation. Selon les contextes et les situations, l'intervention de prévention spécialisée peut être orientée vers les familles, pour associer les parents aux leviers de l'action éducative. Dans ce cadre, l'accueil est inconditionnel – aucune condition, de statut ou de revenu par exemple, n'est requise – pour bénéficier d'un accompagnement par la prévention spécialisée.

Un public spécifique peut-être visé selon les diagnostics du territoire<sup>10</sup> (en termes de tranche d'âge, de genre, ou encore de problématiques rencontrées).

<sup>10</sup> Voir « Les orientations stratégiques 2025-2029. Axe 3 : Développer des réponses collectives face aux vulnérabilités des jeunes et des familles ».

## DES TERRITOIRES D'INTERVENTION QUI VONT AU-DELÀ DU PÉRIMÈTRE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

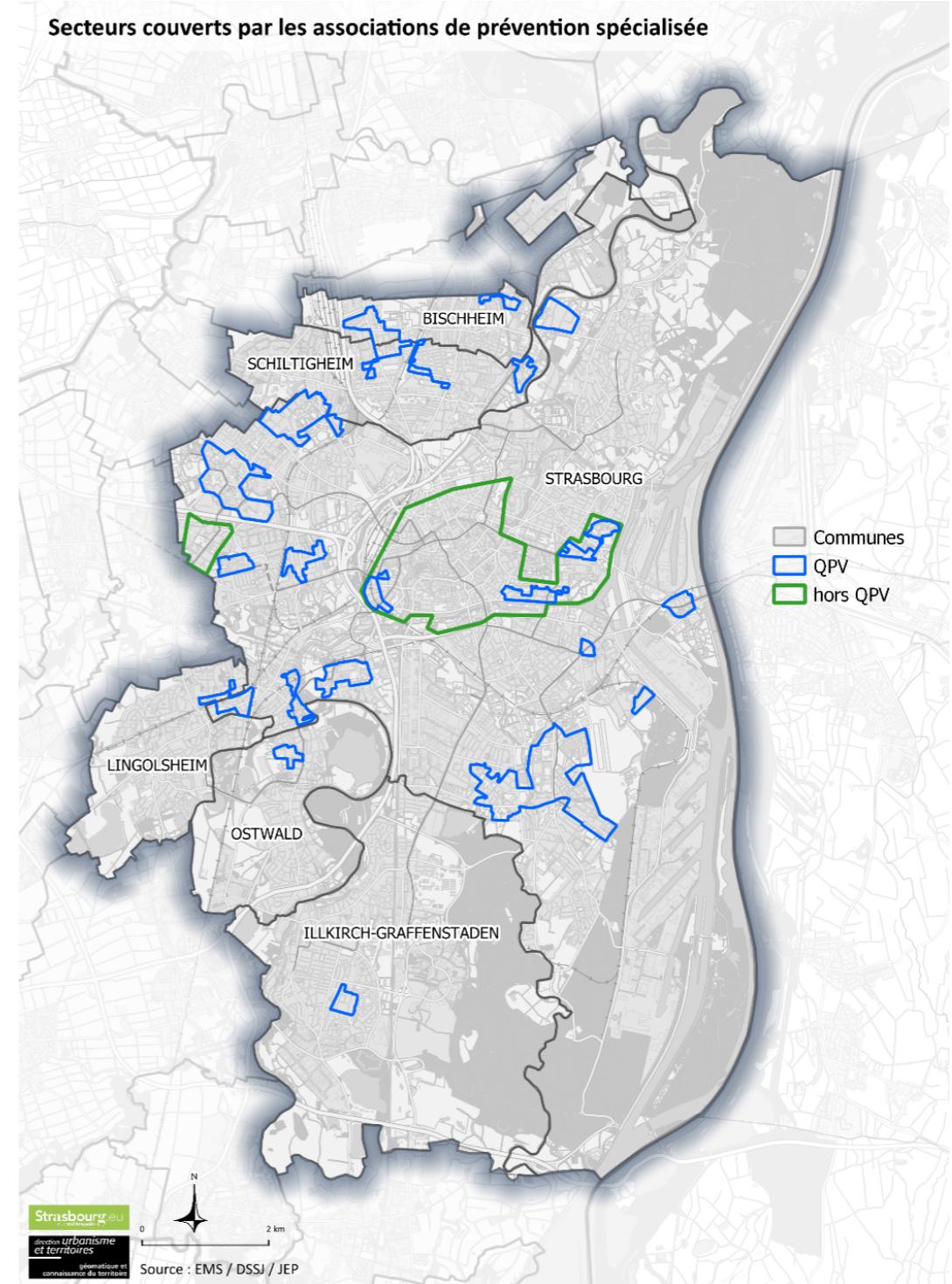
L'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg s'étend sur six communes : Strasbourg, Bischheim, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim et Ostwald.

La géographie d'intervention de la prévention spécialisée a été redéfinie en 2024 : sur la base de la réalisation de diagnostics territoriaux, elle a été élargie à trois nouvelles communes (Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim et Ostwald), pour répondre aux besoins repérés dans le renforcement des démarches de prévention et d'accompagnement des jeunes les plus vulnérables.

La prévention spécialisée intervient principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), où se concentrent un cumul de fragilités, mais son activité dépasse ces périmètres. En effet, les dynamiques de parcours des jeunes et des familles impliquent des déplacements (résidentiels, scolaires ou liés à des mesures de protection) qui dépassent les seuls périmètres du quartier d'intervention, les éducateurs et éducatrices interviennent également à la demande de partenaires autour des jeunes accompagné·es.

À partir de diagnostics territoriaux, en lien avec les besoins éducatifs repérés par les partenaires associatifs et institutionnels, la prévention spécialisée peut intervenir sur les territoires de vie des jeunes, partout où les besoins sont repérés. C'est notamment le cas à Strasbourg, où la prévention spécialisée intervient dans le centre-ville et ses quartiers limitrophes (esplanade, krutenau, gare, etc.), ainsi que d'autres secteurs de la ville où les besoins ont été repérés (poteries). Cette démarche permet de répondre à un public diversifié, composé de jeunes en situation de fragilité. Les problématiques abordées sont multiples : scolarité, relations sociales, liens familiaux distendus, ou encore des difficultés liées à l'errance, particulièrement marquée dans les secteurs centre-ville et quartiers adjacents.

Cette approche flexible et territorialisée reflète une volonté d'adapter l'accompagnement aux réalités et besoins des jeunes et des professionnel·les.



La carte illustre les secteurs d'intervention couverts par les quatre associations de prévention spécialisée au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Les actions de prévention sont déployées sur six communes: Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg. Toutefois, les équipes n'interviennent pas sur l'ensemble du 11 territoire de ces communes : leur présence est ciblée sur 28 quartiers identifiés<sup>11</sup>. L'implantation des équipes sur le territoire résulte d'une analyse des besoins repérés, notamment en lien avec les dynamiques sociales et les enjeux spécifiques de chaque quartier. Ces interventions se situent dans les QPV représentés en bleu, mais peuvent également s'étendre à d'autres secteurs hors QPV, identifiés en vert. Ce maillage se veut souple et évolutif, afin de s'adapter aux dynamiques locales et à l'évolution des besoins repérés sur le terrain.

<sup>11</sup> Voir « La prévention spécialisée, compétence de l'Eurométropole de Strasbourg, mise en œuvre par quatre associations » et « Annexe 1 : plaquette de présentation de la présentation de la présentation spécialisée ».

# LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

L'intervention de la prévention spécialisée repose sur des fondamentaux qui en font sa singularité et sa plus-value. Ce socle commun à toutes les équipes permet de maintenir une ligne claire entre l'intervention sociale de proximité proposée en prévention spécialisée et les autres politiques publiques, sans se substituer à elles ni perdre leur spécificité éducative.

## UNE ACTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE À DESTINATION DES JEUNES ET DES FAMILLES

La prévention spécialisée s'inscrit dans le champ de la prévention et protection de l'enfance : non seulement en tant que mission inscrite dans le CASF, dans le cadre de la prévention et protection de l'enfance, mais aussi en tant que politique publique de prévention primaire et secondaire, en amont des situations de danger et des risques de marginalisation, sans mandat administratif ou judiciaire. Fondée sur la libre adhésion, la prévention spécialisée mène une action éducative et sociale qui vise à faire valoir le droit des enfants et des jeunes, à les soutenir lorsqu'ils et elles sont en situation de vulnérabilité, pour les accompagner vers l'autonomie et l'émancipation. Aussi, la prévention spécialisée est en relation avec l'ensemble des personnes constituant l'écosystème autour du ou de la jeune accompagné·e : parents, autres jeunes et habitant·es du quartier, participant·es aux actions collectives organisées dans les établissements scolaires, etc.

## UNE INTERVENTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ ET D'ALLER VERS

La prévention spécialisée se caractérise par son ancrage territorial sur un temps long qui lui permet d'être une action de d'hyper-proximité : les éducateurs et éducatrices investissent en présence les lieux de vie des jeunes, à travers une démarche d'aller vers. Déclinée au prisme de différentes modalités d'interventions – le travail de rue, la présence sociale et les actions collectives – cette démarche d'aller vers est un marqueur de l'identité et des pratiques en prévention spécialisée : l'éducateur ou éducatrice va à la rencontre des jeunes, sans prérequis ni mandat, en adoptant une posture bienveillante et discrète, pour ouvrir un espace d'échange et d'écoute, qui peut se traduire en relation éducative. Les éducateurs et éducatrices sont à ce titre des personnes ressources, de proximité, disponibles pour les jeunes et leurs familles. Cette démarche spécifique permet aux équipes de prévention spécialisée de tisser un lien avec des publics souvent considérés par l'action publique comme « invisibles » – c'est-à-dire à distance des autres acteurs associatifs et institutionnels – dans la perspective de constituer un relai vers le droit commun.

## UNE INTERVENTION TRANSVERSALE QUI SE POSITIONNE AUX INTERSTICES DE DIFFÉRENTS CHAMPS DE POLITIQUES PUBLIQUES

« Depuis que je suis arrivée dans ce quartier j'ai trouvé une personne qui est à l'écoute de ma situation. »  
Une jeune accompagnée – questionnaire 2025.

« Prendre le temps de la personne, là où elle se trouve et le temps de la complexité »  
Un éducateur - témoignage 2025.

La prévention spécialisée touche un nombre important de jeunes<sup>12</sup> car elle propose un accueil inconditionnel et généraliste, et intervient auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, de rupture ou d'isolement, en voie de marginalisation ou marginalisé·es. Les éducateurs et éducatrices interviennent sur des problématiques multiples rencontrées par les jeunes dans de leur vie quotidienne (scolarité, insertion, sociabilité, liens familiaux, santé...). Cette transversalité s'inscrit par définition dans un travail partenarial avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire, et constitue un relai privilégié vers le droit commun. La prévention spécialisée se situe aux interstices des différents champs de politiques publiques, entre lesquels elle crée des passerelles, officie en tant que trait d'union. C'est ainsi la singularité de cette approche transversale et interstitielle qui fait d'elle une prévention « spécialisée ».

« Un éducateur, c'est un repère dans nos vies. Il m'écoute, me conseille et me pousse à avancer. Il croit en moi, même quand je doute de tout. Pour mes amis, c'est un soutien dans les moments durs. Dans le quartier, il crée du lien et ramène de l'espoir. Grâce à lui, beaucoup trouvent un chemin meilleur, comme moi par exemple. »  
Un jeune accompagné – questionnaire 2025.

## UNE INTERVENTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE D'UNE GRANDE ADAPTABILITÉ

La prévention spécialisée se caractérise par sa grande souplesse d'intervention. D'une part, car l'accessibilité des équipes offre une forte réactivité et disponibilité. D'autre part, car la diversité des modalités d'intervention (travail de rue, présence sociale, accompagnement individuel, actions collectives, chantiers éducatifs) et le travail de mise en réseau partenarial permettent aux éducateurs et éducatrices d'adapter les projets aux besoins des territoires, des jeunes et de leurs familles. Le travail de la prévention spécialisée repose en outre sur les retours d'expériences et partages de pratiques au sein des équipes, pour un ajustement permanent. L'ancrage territorial de la prévention spécialisée sur le temps long permet aussi une grande adaptabilité au fil des parcours des jeunes accompagné·es : les éducateurs et éducatrices peuvent intervenir à différents moments charnières de la vie d'un·e jeune, forts d'un historique relationnel qui est un atout dans la relation éducative. Cette adaptabilité singulière dans le champ des politiques publiques dote les équipes de prévention spécialisée d'avoir une capacité d'innovation.

## DES ACCOMPAGNEMENTS QUI SE FONDENT SUR UNE RELATION DE CONFIANCE

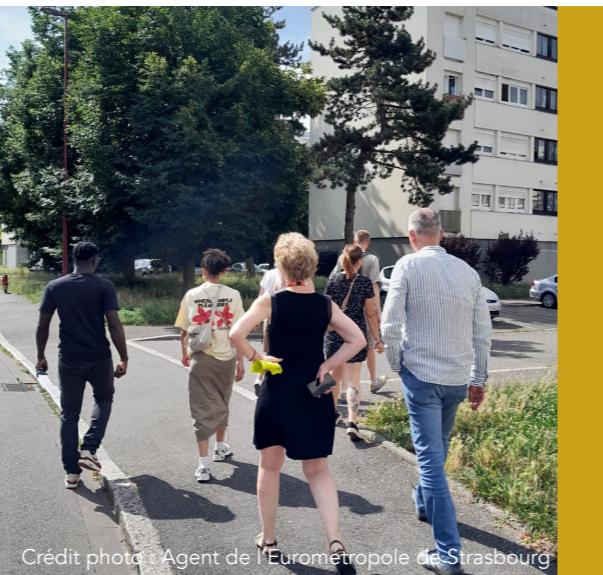
« J'ai toujours été accueillie avec le sourire, ils m'ont toujours aidée. »  
Une jeune accompagnée – questionnaire 2025.

La relation éducative entre les publics et les éducateurs et éducatrices de prévention spécialisée repose sur une absence de mandat (le public de la prévention spécialisée n'est pas désigné de façon nominative), et la libre adhésion (le ou la jeune est libre d'adhérer, d'ignorer ou de refuser l'accompagnement éducatif qui lui est proposé). Cette relation singulière relève d'un travail de long cours, qui repose sur la persévérance et le droit à l'erreur : par exemple, les jeunes sont suivis et soutenus par les éducateurs et éducatrices même s'ils manquent une rencontre. Le respect de l'anonymat et la confidentialité sont des outils au service de la relation éducative. Fondée sur l'écoute active, la posture des éducateurs et éducatrice repose sur le non-jugement, la bienveillance et la non-stigmatisation. Ces principes sont autant de conditions pour favoriser l'adhésion des publics, que pour construire et préserver une relation de confiance.

<sup>12</sup> En 2024, ce sont plus de 3000 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement.

## UNE ACTIVITÉ QUI REPOSE SUR L'OBSERVATION ET LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La prévention spécialisée répond à un principe de veille sociale pour repérer, analyser et anticiper les difficultés à l'œuvre sur les territoires, les tensions sous-jacentes, les évolutions et les phénomènes émergents. Par sa présence permanente sur le terrain, ses observations directes, sa connaissance des jeunes et des familles parfois depuis plusieurs générations et le travail partenarial qui amène les éducateurs et les éducatrices à échanger régulièrement avec l'ensemble des acteurs du territoire, la prévention spécialisée dispose d'une connaissance fine et approfondie du territoire. Cette expertise est non seulement mobilisée dans le cadre de la réalisation de diagnostics de territoires, mais aussi pour éclairer des partenaires associatifs et institutionnels sur des situations ou de réflexions sur des dynamiques territoriales.



## UNE ACTION ÉDUCATIVE ET SOCIALE MISE EN ŒUVRE PAR DES PROFESSIONNEL·LES FORMÉ·ES

Conformément au cadre posé par le CASF, la prévention spécialisée est mise en œuvre par des équipes de professionnel·les diplômé·es et expérimenté·es, qui disposent de compétences et spécifiques.

Les associations assurent la formation continue des salarié·es et un cadre sécurisé pour l'exercice de leur fonction. Elles structurent le cadre d'intervention dans un projet d'établissement et procèdent à des évaluations régulières et rigoureuses<sup>13</sup> (notamment, une évaluation qualité tous les cinq ans dont les conditions sont définies par la Haute Autorité de Santé).

« La prévention spécialisée est au cœur des quartiers. Le travail de rue, l'observation et le travail partenarial permet d'être aux prémices des situations. »

Une jeune accompagnée – questionnaire 2025.

# DES MODALITÉS D'INTERVENTION SPÉCIFIQUES

Les différentes modalités d'intervention de la prévention spécialisée sont complémentaires et s'articulent pour répondre de manière adaptée à la diversité des situations rencontrées. L'intervention des équipes relève d'un travail, non seulement entre éducateurs et éducatrices, mais aussi dans le cadre d'une approche partenariale.

## LE TRAVAIL DE RUE

« Faire du travail de rue, c'est observer longuement, écouter, pour cerner et comprendre les besoins des jeunes, des habitants, du territoire »

Une éducatrice – témoignage 2025.

Le travail de rue est une modalité d'intervention au fondement de l'histoire de la prévention spécialisée<sup>14</sup>, qui consiste à aller à la rencontre des jeunes les plus en difficulté dans leurs espaces de la vie quotidienne : les rues des quartiers dans lesquels ils vivent, halls d'immeubles, city-stade, arrêts de bus et de tramways, etc.

Cette démarche de terrain constitue la clé de voute de l'intervention sociale et éducative des équipes de prévention spécialisée : elle permet non seulement un repérage et une

identification réciproque entre les éducateurs et éducatrices et les jeunes, mais aussi de créer la rencontre afin d'entrer en relation, de susciter l'adhésion et de pouvoir aborder de potentielles problématiques éprouvées par le ou la jeune. Le travail de rue est un point de départ des accompagnements éducatifs, à la fois individuels et collectifs.

Le travail de rue repose sur différents grands principes : une démarche d'« aller vers » et de libre adhésion des jeunes ; une présence régulière et repérable, sur le temps long et des tranches horaires élargies (notamment le soir) ; le respect de l'anonymat favorisant l'instauration d'une relation de confiance avec le ou la jeune.

Le travail de rue est aussi un moyen d'approfondir et d'actualiser la connaissance que les éducateurs et les éducatrices ont des territoires, par l'expérience quotidienne du terrain. Dans certaines situations, cette modalité d'intervention se présente comme l'unique moyen d'entrer en relation avec des jeunes les plus éloignés du droit commun, ce qui constitue une ressource majeure pour les partenaires. Dans certains contextes, pour répondre à des problématiques spécifiques, le travail de rue peut être réalisé en partenariat (par exemple, avec des associations spécialisées sur les addictions).

<sup>13</sup> Voir « Les modalités d'animation de l'activité par l'Eurométropole de Strasbourg. Le pilotage de l'activité avec les associations ».

<sup>14</sup> Le Goaziou, V. (2015). Éduquer dans la rue. Presses de l'EHESP. Tétard, F. et Peyre, V. (2006), Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée. La Découverte.

## LA PRÉSENCE SOCIALE

La présence sociale est une déclinaison spécifique du travail de rue : cette modalité d'intervention consiste pour les équipes de prévention spécialisée à être présentes régulièrement sur des temps donnés dans les espaces semi-publics et/ou les espaces institutionnels afin de créer un lien avec les jeunes en situation de vulnérabilité.

La particularité de la présence sociale est qu'elle repose principalement sur des partenariats, en particulier avec les collèges<sup>15</sup> : les éducateurs et éducatrices peuvent être amené·es à faire de la présence sociale à la sortie du collège, ou à l'intérieur du collège lors des temps de récréation. La participation des équipes aux temps forts et conviviaux des quartiers (fête de quartier, événement urbain) constitue aussi une forme de présence sociale privilégiée. Par cette modalité d'intervention, la prévention spécialisée se positionne en tant qu'actrice ressource et de proximité sur les territoires, pour les publics et les partenaires, « dans les murs » et « hors les murs » des lieux de vie des jeunes.

Dans la continuité des objectifs éducatifs du travail de rue, la présence sociale repose sur un ancrage spatial et temporel des équipes de prévention spécialisée : elle est un outil de repérage réciproque entre les jeunes et les éducateurs et éducatrices notamment pour des jeunes peu présent·es dans l'espace public et identifiables dans le cadre du travail de rue.

## L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

L'accompagnement individuel est une modalité d'intervention personnalisée qui vise à soutenir le ou la jeune dans les difficultés rencontrées, à prévenir les ruptures, à favoriser son autonomie et son épanouissement, à soutenir l'élaboration d'un projet dont les objectifs sont déterminés par le ou la jeune, avec l'appui de l'éducateur ou de l'éducatrice. Ces objectifs ne sont pas figés et peuvent évoluer : l'accompagnement individuel prend en compte l'environnement social et familial, s'adapte au rythme du jeune pour l'étayer dans sa capacité d'agir. L'accompagnement individuel peut être global et/ou thématique selon les besoins du jeune.

Il peut donc porter sur une diversité de problématiques (relatives à la scolarité, l'emploi et l'insertion, les liens familiaux et la socialisation, la santé...)<sup>16</sup>, qui peuvent se conjuguer les unes avec les autres.

Les accompagnements individuels se construisent en partenariat et reposent sur une mise en réseau avec les acteurs ressources du territoire, pour répondre à la complexité des situations et permettre aux jeunes d'intégrer - ou de réintégrer - les dispositifs de droit commun.

La mise en œuvre des accompagnements individuels repose sur l'écoute et l'échange, et se fonde sur une diversité de supports éducatifs adaptés aux besoins du ou de la jeune : rendez-vous individuels, actions collectives, chantiers éducatifs, séjours de rupture... La démarche vise à favoriser l'estime de soi des jeunes, et contribue à leur reconnaissance.

« Les éducateurs sont vraiment là pour nous aider dans toutes nos démarches et ne nous laissent pas tomber. Ils sont là du début à la fin et ils se battent vraiment pour nos droits et sont présents pour nous accompagner quand on a des soucis personnels »

Une jeune accompagnée – questionnaire 2025.

« C'est une figure responsable qui t'accompagne et qui t'aide, t'explique ce que tes parents ne peuvent pas forcément. C'est important car on n'a pas forcément appris ça à l'école. »

Une jeune accompagnée – questionnaire 2025.

## LES ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives mises en œuvre par la prévention spécialisée sont des interventions de groupe, menées auprès des jeunes des territoires – qui bénéficient ou non d'accompagnements individuels d'éducateurs et éducatrices – et leurs familles. Elles se traduisent sous différentes formes selon les besoins des jeunes et les dynamiques territoriales : l'organisation d'ateliers, de temps forts, d'animations de proximité, de projets culturels, sportifs ou citoyens, de soirées débats thématiques, de séjours...

Elles prennent pour support des projets partenariaux avec des structures locales (notamment, centre sociaux culturels, services jeunesse municipaux, missions locales...). Les actions collectives peuvent ainsi être ponctuelles, ou s'inscrire dans une dynamique de long terme. Complémentaires des actions collectives développées par les partenaires, les actions collectives portées par la prévention spécialisée sont fondées sur l'adhésion et poursuivent différents objectifs éducatifs : elles visent à prévenir la marginalisation, à renforcer la cohésion sociale, à développer les compétences sociales des jeunes, ou encore à créer des espaces d'expression et de prise d'initiative favorisant leur pouvoir d'agir.

Si elles constituent un support pour les accompagnements – notamment pour étayer le temps passé avec les jeunes, renforcer l'interconnaissance et la vision de leurs projets –, elles sont aussi des moyens de repérer les jeunes et d'être repéré·e en tant que professionnel·le ressource du territoire, et constituent un vecteur d'entrée en relation. Elles contribuent par ailleurs à la vie sociale locale et à la dynamique de territoire. Enfin, ces actions collectives permettent de rendre visible l'action de la prévention spécialisée et favorisent ou renforcent les partenariats.



Crédit photo : association ARSEA- OPI

<sup>15</sup> Voir « Les orientations stratégiques 2025-2029. Axe 3 : Développer des réponses collectives face aux vulnérabilités des jeunes et des familles. Orientation 3.1 : Prévenir et accompagner le décrochage scolaire et la déscolarisation ».

<sup>16</sup> Voir « Les orientations stratégiques 2025-2029. Axe 3 : Développer des réponses collectives face aux vulnérabilités des jeunes et des familles ».

<sup>17</sup> Voir « Annexe 2 : évolution du cadre législatif des chantiers éducatifs »

## LES CHANTIERS ÉDUCATIFS

Les chantiers éducatifs constituent une action collective à part entière de la prévention spécialisée. Outils d'insertion sociale et économique pour les jeunes de 16 à 25 ans, définis par la circulaire DGEFP/DAS n° 99/27 du 29 juin 1999<sup>18</sup>, les chantiers éducatifs proposent sur un temps dédié – relativement court et intensif, de quelques jours à quelques semaines – la réalisation concrète d'un projet par les jeunes, à travers différents supports (peinture d'un hall d'immeuble, rénovation d'un espace public urbain, aménagement paysager, accueil, etc.). Rémunérés, ils permettent de mettre le ou la jeune en situation de travail réel, encadré·es et accompagné·es par des éducateurs et éducatrices, et dans certains cas des encadrant·es techniques. Ce dispositif éducatif est un support permettant aux professionnel·les de travailler sur différentes dimensions de la vie quotidienne du ou de la jeune : situation administrative, savoir-être en collectivité, hygiène de vie, sociabilité, valorisation du ou de la jeune... Les chantiers éducatifs constituent aussi des temps de travail sur des problématiques dédiées – notamment dans le cadre d'accompagnements individuels –, sur une durée prolongée, qui contribuent au renforcement du lien éducatif. Le chantier éducatif est un outil pédagogique à forte plus-value : ils initient les jeunes à des savoir-faire, et contribuent au développement de savoir-être et compétences sociales. En plus d'être des outils pédagogiques riches, ils peuvent également être une étape de réflexion ou une première marche vers la formation et/ou l'insertion professionnelle. Ils favorisent aussi l'estime de soi et la reconnaissance des jeunes – par eux-mêmes et au regard des habitant·es des quartiers qui abritent des chantiers –, ainsi que leur capacité à coopérer. Marqueurs forts sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg<sup>19</sup>, les chantiers éducatifs sont portés par une équipe dédiée de l'association JEEP, et peuvent être montés en collaboration avec d'autres associations.

En lien avec le territoire, les chantiers éducatifs reposent sur des partenariats, avec une diversité d'acteurs locaux, notamment les bailleurs sociaux. Cette modalité d'intervention contribue à valoriser et rendre visible l'action de la prévention spécialisée auprès des habitant·es, partenaires, acteurs associatifs et institutionnels.

« Les chantiers sont des opérations qui valorisent les jeunes, et que l'on valorise beaucoup en interne et en externe. Les jeunes et les associations font un travail de qualité, et cela apporte beaucoup au jeune. »  
Un bailleur social partenaire des chantiers éducatifs – entretien 2025.



Credit photo : – chantier éducatif JEEP



Credit photo : – chantier éducatif JEEP

## LE PARTENARIAT

Le partenariat est transversal à l'ensemble des modalités d'intervention de la prévention spécialisée. Autrement dit, la prévention spécialisée est par définition l'action d'un collectif, qui est fondée sur une dynamique partenariale au service des jeunes et des familles du territoire.

Les partenariats ne sont pas considérés par les professionnel·les comme une fin en soi, mais comme un travail collectif pour répondre au mieux et de manière complémentaire aux besoins des publics.

L'action de la prévention spécialisée s'ancre sur différents types de partenariats associatifs et institutionnels de proximité, qui peuvent varier selon les territoires.

Le partenariat peut prendre la forme de projets communs, ponctuels ou de long terme (par exemple, un séjour organisé avec un centre socio-culturel, des temps de travail de rue partagés avec une association spécialisée dans les conduites addictives), d'offre de services (par exemple, lorsque la prévention spécialisée propose un chantier éducatif), d'expertise (par exemple, le regard de la prévention spécialisée peut être sollicité dans le cadre d'une réflexion thématique d'une direction territoriale, ou à propos de situations de décrochage scolaire repérées par l'éducation nationale), de relai (par exemple, dans le cadre d'orientation vers le droit commun), ou encore de co-accompagnement individuel pour répondre à la complexité d'une problématique rencontrée par le ou la jeune. Il s'incarne aussi par la participation de la prévention spécialisée à différentes instances partenariales locales.

Cette action partenariale repose sur un travail permanent d'interconnaissance entre partenaires, pour orienter et accompagner les publics, et établir un lien de confiance. Elle implique une compréhension mutuelle des rôles, des prérogatives et limites de chacun. Confiance, lisibilité et fluidité du partage d'informations s'acquièrent à partir d'espaces de rencontres et d'échanges, d'objets de travail communs, ou encore de ressources partagées.

L'action de la prévention spécialisée s'inscrit ainsi dans plusieurs champs partenariaux : la scolarité, l'insertion, la prévention et protection de l'enfance, la santé, le médico-social, la justice, la citoyenneté sociale, la tranquillité publique, l'animation jeunesse, le sport et la culture, le logement et l'hébergement, l'accès au droit, la parentalité, etc.

« Chacun apporte à l'autre, on élabore ensemble des alternatives. On est liés par un engagement mutuel pour les jeunes et les familles. »

Une éducatrice - témoignage 2025.

« Un éducateur de prévention spécialisée ne travaille jamais seul, il s'active collectivement avec les partenaires de l'écosystème existant ou utile aux jeunes et familles accompagnées. »

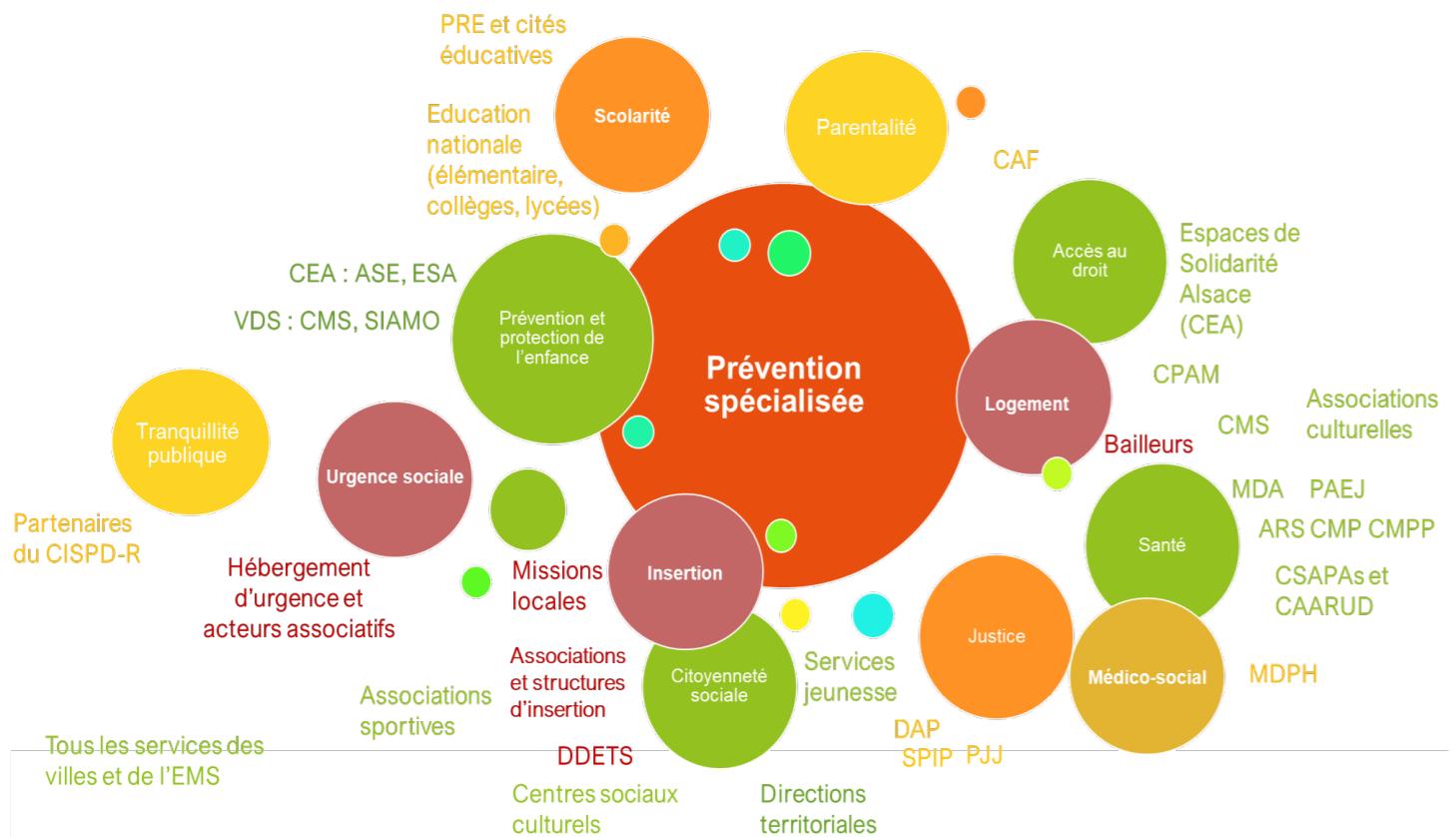
Un éducateur - témoignage 2025.

18

Voir « Les orientations stratégiques 2025-2029. Axe 3 : Développer des réponses collectives face aux vulnérabilités des jeunes et des familles.

Orientation 3.2 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes en agissant comme tremplin »

## UNIVERS PARTENARIAL DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



# LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2025-2029

Le schéma métropolitain de la prévention spécialisée dessine les grandes orientations pour les années à venir. Ces orientations ont été pensées de façon large. Elles ont pour vocation d'énoncer et de mettre en lumière le rôle de la prévention spécialisée sur une diversité de thématiques.

Les orientations sont réparties en quatre axes, qui éclairent différentes dimensions de l'action de la prévention spécialisée : l'articulation avec les autres champs de la prévention et protection de l'enfance, l'inscription au plus proche des territoires, les réponses aux vulnérabilités des jeunes et la valorisation et capitalisation de l'expertise des équipes.

Si les orientations sont stratégiques et centrées sur le sens, elles seront étayées par des chantiers à mettre en œuvre opérationnellement par les associations de prévention spécialisée et l'Eurométropole de Strasbourg.

## AXE 1 : ARTICULER LA PLACE SINGULIÈRE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE AVEC LES AUTRES CHAMPS DE LA PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Politique de prévention primaire, l'essence de la prévention spécialisée est de prévenir les situations de rupture et d'exclusion, grâce à une intervention souple, au plus proche des jeunes, en s'adaptant à leurs besoins. Elle est une porte d'entrée vers le droit commun (auquel elle ne se substitue pas, mais fait figure de passerelle). Elle se situe au croisement de différents champs de l'action publique (protection de l'enfance<sup>19</sup>, insertion, scolarité, parentalité, santé...). Son action s'inscrit dans le cadre de la prévention et protection de l'enfance. Si la prévention spécialisée peut développer des réponses face à certaines vulnérabilités des jeunes (accompagnement éducatif, supports d'insertion...), son rôle est également de contribuer en amont à la pacification des situations, relations et des lieux de vie, par l'instauration d'un lien de confiance avec les jeunes, les familles et les acteurs des territoires.

« Le travail en prévention spécialisée s'inscrit dans le temps long : c'est un travail souple et agile, souvent invisible »  
Un éducateur – témoignage 2025.

<sup>19</sup> La protection de l'Enfance sur le territoire est portée par la CeA et en partie par la Ville de Strasbourg, dans le cadre de la délégation des compétences sociales.

## Orientation 1.1 : Renforcer les liens avec les autres champs de la protection de l'enfance.

« La prévention spécialisée a toute sa place. Le programme de réussite éducative est un dispositif qui ne peut fonctionner qu'en partenariat. On est tributaire du repérage fait par les partenaires, et on dépend de la prévention spécialisée sur l'analyse des parcours et l'observation. »

Un représentant du programme de réussite éducative de Strasbourg – entretien 2025.

de la mesure, la prévention spécialisée est un acteur utile qui peut maintenir le lien avec les familles, via l'apport d'un soutien éducatif. À ce titre, la prévention spécialisée intervient comme une ressource pour les partenaires de la protection de l'enfance. Les éducatrices et éducateurs peuvent accompagner les jeunes tout au long du processus, permettant de compléter l'action des autres intervenant·es de la protection de l'enfance. En aval, lorsque la mesure prend fin, la prévention spécialisée demeure présente pour préparer, en lien avec la structure d'accueil, l'accès à l'autonomie du jeune et son retour dans son milieu de vie. Elle endosse un rôle de relai vers les acteurs de droit commun.

À ce titre, les professionnel·les de la prévention spécialisée ont vocation à développer des liens partenariaux avec les établissements de la protection de l'enfance, pour accompagner les jeunes vers une insertion durable dans la société.

### LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, UNE MISSION DE PRÉVENTION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Au cœur de la prévention et de la protection de l'enfance, la prévention spécialisée s'inscrit dans une dynamique collective qui mobilise les acteurs locaux, les services partenaires de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Communauté Européenne d'Alsace.

Les coopérations partenariales ont pour objectif d'accompagner des jeunes et des familles à toutes les étapes de transition, et de constituer notamment un relai en fin de mesure, d'accompagner vers le droit commun et l'insertion, et de développer des projets communs.

La prévention spécialisée a pour mission d'identifier les situations à risque, à alerter lorsque nécessaire, et à orienter vers les partenaires appropriés. Elle offre un accompagnement sur mesure hors mandat nominatif, apportant une perspective spécifique et intervenant en amont et en aval des mesures de protection de l'enfance.

## Orientation 1.2 : Développer un lien de proximité avec les jeunes et leurs familles

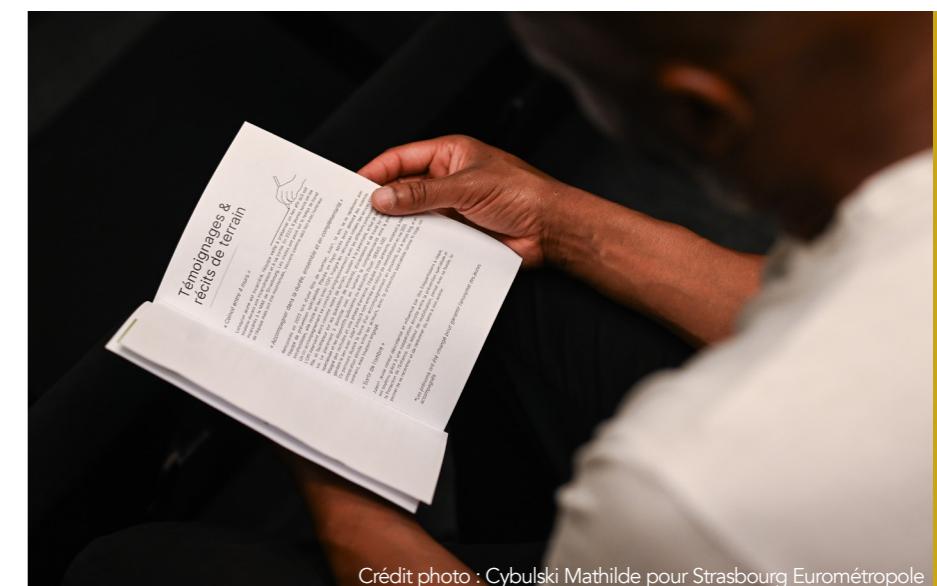
Les équipes de prévention spécialisée ont comme mission de repérer les jeunes en difficulté, fragilisé·es, en voie de marginalisation ou marginalisé·es. Elles mobilisent pour ce faire des modalités d'intervention qui se traduisent par une présence continue à l'échelle du territoire (dans la rue, chez les partenaires, dans l'espace public, dans un local). Ces modalités doivent permettre d'entrer en contact avec des jeunes dit·es « invisibles », qui ne sont pas en lien avec les dispositifs de droit commun, et de tisser un lien de confiance. Le schéma est l'occasion de rappeler que la prévention spécialisée permet de garantir la présence locale des personnes ressources que sont les éducatrices et éducatrices, qui font office d'interlocuteur·ices privilégié·es pour les jeunes et leurs familles. Par leur connaissance des spécificités des quartiers et leur compréhension fine des besoins, ils et elles sont en mesure d'apporter un accompagnement adapté à chaque situation. Ils et elles font office de figure de relai et de mise en lien entre les habitant·es et les institutions. Grâce aux relations privilégiées tissées avec les jeunes et leurs familles, les équipes de prévention spécialisée ont ainsi vocation à constituer une ressource locale pour les partenaires.

## Orientation 1.3 : Sécuriser les parcours de vie

La prévention spécialisée a pour mission de soutenir les jeunes aux différentes étapes de leur vie, en s'adaptant à leur temporalité, qui peut s'inscrire dans le temps long. Le travail d'accompagnement éducatif vers l'autonomie passe par la sensibilisation des jeunes à l'accès à leurs droits sociaux, et en particulier lors du passage à la majorité où peuvent se produire des ruptures de parcours.

Les jeunes – et en particulier les jeunes en situation de vulnérabilité, qui disposent de moindres ressources – constituent une population particulièrement encline au non-recours aux droits<sup>20</sup>.

Le schéma confirme le rôle central de la prévention spécialisée pour contribuer largement à l'accompagnement à l'accès aux droits sociaux, par son rôle de passerelle et relai vers le droit commun (sur l'ensemble des champs des droits fondamentaux, santé, insertion, scolarité, hébergement, parentalité...), afin de soutenir une démarche transversale pour répondre aux besoins des jeunes. Ainsi, son action se caractérise par le fait d'amener les jeunes vers les institutions et partenaires mais également d'inviter ces dernières à orienter davantage leur action vers eux. Sur la thématique de l'accès aux droits, la démarche menée en prévention spécialisée peut être un préalable à l'accompagnement par d'autres acteurs.



Crédit photo : Cybulski Mathilde pour Strasbourg Eurométropole

<sup>20</sup> VIAL, B. (2021). Les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique et leurs attentes concernant l'accès aux droits sociaux. Regards, N° 59(1).



## LE RÔLE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS L'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX DES JEUNES

La prévention spécialisée a pour mission d'identifier les besoins des jeunes et de leurs familles concernant leurs droits et de les informer, notamment pour un public hors des dispositifs. Elle veille à mettre les jeunes en lien avec les institutions et les partenaires et à apporter un accompagnement individuel socioéducatif sur un premier niveau d'accès aux droits. Elle participe au repérage des freins à travailler avec les jeunes et les familles concernant leur accès au droit, et facilite l'appropriation et la compréhension de ces derniers par les partenaires lors de co-accompagnements.

Les coopérations partenariales ont pour objectif de renforcer et développer les réseaux d'entraide et de proximité opérationnelle entre acteurs locaux.

Les partenaires de la prévention spécialisée impliqués dans l'accès aux différents droits sont nombreux·ses. On peut notamment citer les Centres Médicaux Sociaux (CMS), les Espaces de Solidarités Alsace (CEA), la CPAM, les PAEJ, la MDA, les Centres sociaux culturels, les Maisons France service, les acteurs et associations de l'hébergement d'urgence et du logement, les bailleurs sociaux, et tout partenaire oeuvrant pour l'accès aux droits des jeunes.

## AXE 2 : S'INSCRIRE ET AGIR AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

La prévention spécialisée est définie par son ancrage dans les différents territoires d'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg. La présence de longue date des associations sur les territoires leur confère une connaissance fine des besoins des habitant·es et des dynamiques locales. Cette expertise assure la réactivité et l'adaptabilité de l'intervention aux besoins des jeunes et des familles.

Sa souplesse d'intervention et son inscription dans les territoires donnent à la prévention spécialisée une capacité à créer du lien au sein de la vie locale, en agissant comme un relai entre les jeunes, les familles, les acteurs, les dispositifs et les institutions.

Elle contribue à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire, en participant par exemple aux projets mis en œuvre sur les quartiers prioritaires (QPV) dans le cadre de la politique de la ville.

À ce titre, l'articulation avec les plans d'actions territoriaux mis en œuvre pour chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 est précieuse.

Les objectifs poursuivis sur la durée du schéma sont de garantir que la prévention spécialisée développe un lien de proximité avec les jeunes des territoires et leurs familles, de valoriser l'expertise territoriale des équipes et de participer, à travers son action, au développement social du territoire.

## Orientation 2.1 : Contribuer au développement social local

La prévention spécialisée intervient dans des territoires marqués par la présence de nombreux acteurs de proximité engagés dans le développement social local : centres sociaux culturels, associations de proximité, structures sportives et culturelles, services municipaux, directions de territoire de la Ville de Strasbourg, bailleurs sociaux etc.

Si le développement social local ne constitue pas sa vocation première, il représente néanmoins un levier pour nourrir et approfondir la relation éducative. Le schéma confirme l'importance pour la prévention spécialisée de pouvoir s'inscrire de manière complémentaire à cette logique de développement local, en renforçant ses liens avec les acteurs locaux et en participant à la dynamique collective du quartier. Sa connaissance fine du tissu local et des publics en fait un partenaire clé pour faciliter les coopérations et faire le lien avec les partenaires associatifs et institutionnels.

La prévention spécialisée a également pour rôle d'accompagner la prise en compte de la parole des jeunes et de leurs familles, en leur donnant des clés pour s'exprimer, agir et s'impliquer dans les transformations de leur territoire. Sans se substituer aux dispositifs existants, la prévention spécialisée peut mettre à profit son expertise de terrain pour adapter les formes de participation et se faire le relai de la parole des publics. La co-construction de projets avec les jeunes et les partenaires constitue un outil mobilisable – lorsque cela fait sens du point de vue éducatif – pour renforcer le vivre ensemble.



Crédit photo : ARSEA- OPI



Crédit photo : Association Entraide le Relais

## LA PLACE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

La prévention spécialisée a notamment pour mission de créer du lien entre les jeunes et les partenaires institutionnels et associatifs sur le territoire. Par son expertise territoriale, elle est en mesure d'identifier les besoins du territoire et des publics. Elle soutient les initiatives des jeunes et participe au développement de projets à visée éducative. Son action est ancrée dans le travail en partenariat avec les acteurs locaux.

Les coopérations partenariales ont pour objectif de créer les conditions du travail partenarial à l'échelle locale via la co-construction de projets.

Les partenaires de l'écosystème du développement social local sont nombreux·ses sur le territoire métropolitain. On peut notamment citer les centres sociaux et culturels, les bailleurs sociaux, les associations de proximité financées dans le cadre de la politique de la ville, les structures sportives et culturelles, les services municipaux, les directions de territoire de la Ville de Strasbourg, et tout autre acteur intervenant localement sur des sujets sociaux.

## Orientation 2.2 : Valoriser l'expertise territoriale des équipes

Les associations de prévention spécialisée ont, par les relations de confiance entretenues avec les jeunes et les familles, accès aux réalités sociales des territoires. Leur expérience éducative leur permet de repérer les signaux faibles et de prendre le pouls du territoire.

Le schéma met en lumière la vocation de la prévention spécialisée à être mobilisée en tant qu'experte du territoire pour orienter l'action publique, par les partenaires locaux et les institutions. Cette expertise s'appuie sur une connaissance fine construite dans la durée, grâce à une présence constante dans les différents quartiers.

Cette connaissance donne aux équipes une capacité de diagnostic, fondée sur l'observation, l'écoute et le croisement des regards, ainsi qu'une aptitude à faire dialoguer les acteurs d'un territoire, en fédérant autour des problématiques repérées.

L'Eurométropole de Strasbourg propose d'expérimenter la constitution d'une équipe ressource inter-associative, composée de professionnel·les expérimenté·es issu·es des différentes associations de prévention spécialisée. Cette équipe pourra être sollicitée, pour intervenir sur un territoire donné, qui aurait identifié un besoin d'intervention de la prévention spécialisée, mais également afin d'évaluer les besoins des jeunes et des familles, la dynamique partenariale et les enjeux du territoire.

L'Eurométropole de Strasbourg assure le lien entre l'équipe ressource et les communes. Sur sollicitation de l'Eurométropole de Strasbourg, à la suite d'une demande communale, l'équipe ressource pourra être mobilisée en deux temps :

- Dans un premier temps, elle procédera à la réalisation d'un diagnostic territorial afin d'évaluer la pertinence d'une intervention de prévention spécialisée au regard des besoins identifiés. Ce diagnostic, reposant sur une méthodologie proposée par l'équipe ressource, articulera des éléments quantitatifs et qualitatifs.
- Dans un second temps, à l'issue du diagnostic, deux orientations seront possibles :
  - Si les besoins identifiés justifient une intervention, une action de prévention spécialisée pourra être envisagée.
  - Si la prévention spécialisée n'apparaît pas comme la réponse la plus adaptée, l'équipe ressource pourra proposer des préconisations et/ou un appui en ingénierie, en mobilisant son expertise pour accompagner la structuration de dynamiques jeunesses, fédérer les acteurs locaux déjà présents et renforcer la coordination des interventions sur le territoire.

Cette démarche pourra notamment concerner les territoires où les besoins exprimés concernent moins une intervention éducative directe que la nécessité de créer un cadre de coopération, de repérage, et d'animation autour des jeunes. L'équipe ressource pourra alors intervenir, dans un cadre défini, comme un facilitateur de mise en réseau, en valorisant les ressources existantes et en contribuant à renforcer la fonction de coordination éducative sur le territoire.

## Orientation 2.3 : Reconnaître la place des jeunes dans la société

La prévention spécialisée a pour mission de favoriser l'émancipation et l'accès à l'autonomie des jeunes, en les accompagnant notamment dans la résolution des problématiques qu'ils rencontrent, souvent complexes et imbriquées. Le développement de leur pouvoir d'agir et de leur place dans la cité s'inscrit dans cette dynamique : partir de leurs réalités, de leurs besoins et de leurs aspirations, en apportant des réponses à ce qui fait obstacle sur leur parcours.

Le schéma réaffirme le rôle clé de la prévention spécialisée, afin que la société considère davantage la parole des jeunes, par l'écoute et la création des conditions de leur expression. Les éducatrices et les éducateurs se font le relai de la parole des jeunes, tout en accompagnant et valorisant leur participation citoyenne, notamment à l'échelle locale.

La prévention spécialisée intervient en collaboration étroite avec les acteurs de l'éducation populaire, du développement social local et les acteurs municipaux des politiques jeunesse pour créer les conditions d'une expression libre des jeunes. Leur intervention peut s'appuyer sur le développement de supports éducatifs, la conception d'espaces de parole, et la co-construction de projets locaux permettant aux jeunes de s'impliquer dans la vie collective, à partir de leurs préoccupations.

## AXE 3 : DÉVELOPPER DES RÉPONSES COLLECTIVES FACE AUX VULNÉRABILITÉS DES JEUNES ET DES FAMILLES

La notion de vulnérabilités permet « d'évoquer de manière générale l'ensemble des difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et justifier la nécessité d'intervention de l'action publique<sup>21</sup> », et se définit « au regard de toute fragilité morale ou matérielle, individuelle ou sociale à laquelle une personne se trouve exposée. La notion s'appuie sur les situations d'inégalité entre les personnes<sup>22</sup> ». Le terme permet ainsi de considérer les effets de l'environnement (matériel, social, institutionnel...) sur la situation et l'expérience de la personne. La prévention spécialisée agit dans le repérage, la prévention et les réponses aux vulnérabilités – qui constituent autant de risques de marginalisation de la jeunesse – en articulation avec les partenaires des politiques éducatives, de soutien à la parentalité, d'insertion sociale et professionnelle. Par son action de prévention des risques, elle contribue à la prévention de la délinquance, des conduites addictives et des conduites à risques (prostitution, drogue, etc.) en agissant sur les déterminants de ces derniers.

### Orientation 3.1 : Prévenir et accompagner le décrochage scolaire et la déscolarisation

La prévention spécialisée intervient de manière globale auprès des jeunes, sur l'ensemble des dimensions de leur vie quotidienne. Pour les 10-18 ans, la scolarité constitue une étape charnière dans leur trajectoire, marquée par des risques de rupture importants. La prévention spécialisée a ainsi vocation à soutenir les jeunes dans leur rapport à l'école, et à contribuer, par ses interventions éducatives, au développement de parcours scolaires plus sereins. Les établissements scolaires sont des partenaires stratégiques, et souvent une porte d'entrée vers des jeunes et des familles moins visibles dans l'espace public ou peu en lien avec les institutions.

<sup>21</sup> Caseau A.-C. (2023), « Vulnérabilité des jeunes et action publique », Injep, Fiches repères, n° 6.

<sup>22</sup> Roux-Demare, F.-X. (2019). « La Notion de Vulnérabilité, Approche Juridique D'un Concept Polymorphe ». Les Cahiers de la Justice, 4(4), 619-630.

Le schéma est l'occasion de rappeler que l'intervention de la prévention spécialisée contribue à prolonger, restaurer ou réinventer le lien entre le jeune et l'école. Son positionnement singulier permet de poser un autre regard sur le parcours du ou la jeune, en lien avec les équipes éducatives. Le présent schéma réaffirme l'importance des coopérations sur l'ensemble du territoire entre l'Éducation Nationale et la prévention spécialisée, dans une logique de prévention des vulnérabilités, autour des sujets du décrochage, du harcèlement, des conduites à risque, de la citoyenneté, des violences ou tout autre sujet émergent.

La prévention spécialisée a un rôle clé à jouer, en intervenant à deux niveaux : en amont, pour prévenir les ruptures via des suivis éducatifs renforcés ; en aval, pour identifier avec les jeunes et les partenaires des alternatives pédagogiques innovantes et des solutions de remobilisation.

La prévention spécialisée peut s'appuyer sur les approches de l'éducation populaire pour proposer des modalités pédagogiques alternatives, plus souples, et adaptées à des profils de jeunes en rupture avec l'institution scolaire, afin de leur redonner confiance et de stimuler leur envie d'apprendre. Ces projets s'inscrivent dans les dynamiques territoriales en lien avec les alliances éducatives locales (PRE, cités éducatives, instances sur le décrochage scolaire, cellules de veille, acteurs de l'éducation populaire etc.).



## LE PARTENARIAT ENTRE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET L'ÉDUCATION NATIONALE

La prévention spécialisée vise ainsi à accompagner les jeunes dans leur relation à l'école et, par son action éducative, à favoriser des parcours scolaires plus apaisés. La prévention spécialisée peut assurer une présence sociale aux abords et dans les établissements, mais également co-construire des actions et des projets innovants en lien avec les équipes éducatives. La prévention spécialisée a un rôle de relai entre les familles, les élèves et les établissements. Son expertise permet d'apporter un autre regard sur les situations, en lien avec les CPE et les enseignant·es par exemple.

Les coopérations partenariales ont pour objectif de développer les interventions précoce dans le cadre de la prévention, avec un focus sur les moments charnières : CM2/6<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>/seconde.

Ces coopérations, si elles n'existent pas déjà, peuvent se structurer dans le cadre de création d'espaces pluri-acteurs ou de conventionnement. Pour finir, le schéma a pour ambition de créer les conditions du travail partenarial à l'échelle locale via la co-construction de projets.

La prévention spécialisée est en lien avec différents partenaires sur le champ éducatif. On peut citer en premier lieu les établissements scolaires (école élémentaire, collèges, lycées), mais également les équipes pluridisciplinaires du Programme de Réussite Éducative, les partenaires de la Cité éducative et des instances de suivi des décrocheur·ses animées par l'Éducation Nationale. La prévention spécialisée est également en lien avec de nombreux partenaires associatifs ou institutionnels dans le champ de la formation et de l'emploi, dont la Communauté Européenne d'Alsace (pour les collèges) et la Région (pour les lycées).

## Orientation 3.2 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes en agissant comme tremplin

L'écosystème de l'insertion professionnelle au sein de l'Eurométropole de Strasbourg est dense et structuré autour de nombreux acteurs. Dans ce paysage, la prévention spécialisée joue un rôle essentiel auprès des jeunes les plus vulnérables, en les accompagnant dans la structuration de leur projet d'avenir pour leur permettre de se projeter, via l'apport de réponses souples, individualisées, adapté aux besoins et à la temporalité de chacun·e en articulation étroite avec les partenaires de droit commun.

Dans le cadre des accompagnements individuels et collectifs, la prévention spécialisée a pour objectif de proposer une approche éducative singulière : instauration d'un cadre, transmission des codes, droit à l'erreur, valorisation des acquis et du travail sur l'estime de soi. Elle soutient les jeunes dans la découverte de leurs possibilités d'insertion, et dans la préparation progressive à l'intégration des dispositifs de droit commun. Le schéma met en lumière son rôle pour soutenir les démarches d'insertion (information, mise en lien, appui ponctuel) dans une logique de parcours, en travaillant sur l'ouverture des horizons des jeunes et leurs capacités de projection.

Au-delà de cette fonction de relai, la prévention spécialisée est également promotrice de réponses spécifiques, notamment à travers les chantiers éducatifs, qui permettent de travailler l'insertion sous un autre angle, en parallèle des dispositifs traditionnels. Cette modalité est particulièrement adaptée aux profils des jeunes en rupture. Sur la période du schéma, leur développement sera encouragé, tant en volume qu'en diversité des commanditaires et des supports, pour répondre plus largement aux besoins identifiés sur les territoires.

Enfin, lors des accompagnements individuels, une attention particulière est apportée pour garantir l'accès à l'autonomie des jeunes en assurant leur mise en lien avec les dispositifs existants pour lever les freins sur les champs de la mobilité, garde d'enfant, santé, logement, maîtrise de la langue, et de l'accès aux droits.



Crédit photo : chantier éducatif JEEP

## LE PARTENARIAT ENTRE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET LES ACTEURS DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

La prévention spécialisée a pour mission d'accompagner, préparer et soutenir les jeunes dans leur parcours d'insertion. Cela se traduit par un appui dans l'identification de leurs envies, de leurs compétences, et de leurs savoir-être. La prévention spécialisée peut soutenir les demandes d'insertion ponctuelles des jeunes (les premiers pas vers l'insertion) dans une logique d'accompagnement sur mesure, fondé sur une approche d'aller vers. Elle met également à disposition des solutions via les chantiers éducatifs, et oriente les jeunes vers d'autres supports éducatifs ou d'insertion (CEJ, PACEA...) qui répondent à leurs besoins via la mise en lien avec les partenaires.

Les coopérations partenariales ont pour objectif de favoriser la fluidité des relations, en approfondissant l'interconnaissance entre acteurs, favorisant la mise en lien et le partage d'informations entre acteurs. Pour ce faire, les partenaires se fixent comme objectif d'identifier des référent·es afin de renforcer la réactivité du travail partenarial, et d'organiser des réunions régulières, dans le but de mutualiser les pratiques. Le partenariat entre acteurs de l'insertion vise également à co-construire des projets pour répondre aux besoins des jeunes, et développer des chantiers éducatifs.

Sur le champ de l'insertion, la prévention spécialisée travaille en lien avec les missions locales, les acteurs de l'information jeunesse, les organismes de formation, les associations et dispositifs d'insertion, les acteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE), et tout autre acteur agissant sur le domaine de l'insertion.

### Orientation 3.3 : Soutenir l'accompagnement éducatif dans le champ de la santé

La santé est un facteur de vulnérabilité majeur pour les jeunes des territoires. Dans le cadre de leur accompagnement éducatif et de ses différentes modalités d'intervention, la prévention spécialisée contribue à la fois à la prévention primaire et à la promotion de la santé. Aux côtés des professionnel·les de santé partenaires et selon les besoins des publics, l'intervention de la prévention spécialisée peut s'inscrire sur plusieurs plans.

L'éducation à la santé, notamment l'hygiène de vie (gestion du stress, sommeil...), le rapport au corps et la santé sexuelle et affective, constitue un axe de travail particulier pour les équipes de prévention spécialisée.

Les éducateurs et éducatrices apportent aussi un soutien psychologique, et poursuivent un travail de sensibilisation à la santé mentale (de la santé mentale positive qui recouvre le bien-être à la détresse psychologique réactionnelle aux troubles psychiatriques de durée variable<sup>23</sup>) qui appelle un travail partenarial spécifique. Par ailleurs, le schéma confirme le rôle de la prévention spécialisée pour contribuer au repérage et à la prévention des comportements à risques : conduites addictives liées aux substances ou aux écrans, conduites sexuelles à risques (pratiques prostitutionnelles ou pré-prostitutionnelles).

<sup>23</sup> Selon les trois dimensions de la santé mentale définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/sante-mentale>.

Ce champ d'action implique un étayage en termes d'information et de communication auprès des jeunes, et de formation des professionnel·les. L'orientation vers des structures spécialisées et le renforcement du lien avec les professionnel·les de santé – notamment sur des dimensions particulières pour certains publics, comme la gynécologie pour les jeunes femmes, la périnatalité – peut structurer certains accompagnements. De même, les équipes peuvent accompagner les jeunes dans l'accès aux droits de santé (sécurité sociale, couverture complémentaire...), dans le cheminement de parcours de soin – voire le recours au soin (par exemple jusqu'à l'accompagnement physique au rendez-vous médical). La prévention spécialisée agit donc sur le champ de la santé non seulement en repérant les besoins et en communiquant auprès des jeunes, mais aussi en étayant l'accompagnement éducatif à la santé et le cheminement dans les parcours de soin. La complexité et pluralité des problématiques rencontrées par les jeunes, appelle ainsi un renforcement de la formation sur des sujets dédiés et la structuration du partenariat aux côtés des professionnel·les de santé



## LE RÔLE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE DES ENJEUX DE SANTÉ ET SANTÉ MENTALE

La prévention spécialisée a pour mission de participer au repérage et à l'identification des besoins des jeunes sur le champ de la santé. Elle met en lien les jeunes et les familles avec les institutions et le monde du soin, en les orientant et les accompagnant vers les partenaires, et en les informant sur les ressources existantes. La prévention spécialisée a un rôle d'accompagnement de manière éducative au soin (aider à cheminer dans un parcours de soin, via l'écoute et la réception du mal-être). Elle peut être amenée à échanger avec les professionnel·les sur des situations. Les coopérations partenariales ont pour objectif de renforcer et/ou développer les réseaux d'entraide et de proximité opérationnelle, afin d'améliorer la lisibilité et l'interconnaissance entre partenaires. Elles visent également à monter des projets inter-équipes, inter-professionnel·les et pluridisciplinaires. La prévention spécialisée est en lien avec de nombreux acteurs sur le champ de la santé. On peut notamment citer les CMP et CMPP, le CSAPA, le CAARUD, les Centres de santé sexuelle, la PMI, le PASS, la MDA, l'association ALT (Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes), le planning familial et toute autre association ou institution œuvrant dans le champ de la santé et santé mentale.

### Orientation 3.4 : Lutter contre l'isolement et la fragilisation des liens sociaux

Les situations de vulnérabilités éprouvées par les jeunes sont marquées par la fragilisation des liens sociaux, à plusieurs niveaux : liens avec les acteurs institutionnels de droit commun, liens familiaux, liens professionnels, liens amicaux, liens de citoyenneté... La prévention de l'exclusion sociale est historiquement au cœur des interventions en prévention spécialisée, et habite l'ensemble des projets et accompagnements portés par les éducateurs et éducatrices. Sans cesse renouvelée, la lutte contre l'isolement et la fragilisation se décline sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, sous différentes formes.

Œuvrer à la restauration du lien social - entre les jeunes et leurs familles, l'école, le monde professionnel, entre jeunes, selon les situations – inspire quotidiennement l'intervention des équipes, qui agissent aussi bien à l'échelle individuelle (relations interpersonnelles)

que collective (sociabilité entre habitant·es des quartiers et acteurs associatifs et institutionnels). La prévention spécialisée s'attache aussi à renforcer – voire renouer – le lien avec les institutions dans un contexte de crise de confiance. L'attention des équipes est notamment portée sur les jeunes qui connaissent un repli sur la sphère domestique et/ou numérique. Plus largement, l'intervention éducative des équipes s'inscrit dans la lutte contre les discriminations – qu'elles soient liées à l'origine sociale, au genre, au handicap – pour prévenir les logiques d'exclusion.

La prévention spécialisée agit sur la sécurisation des parcours de vie et non sur les espaces publics. Elle permet d'apporter des clés de compréhension sur les parcours des jeunes et conduit un travail éducatif sur le vivre ensemble. En ce sens, elle contribue à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, mais reste focalisée sur la relation éducative. Elle articule son action dans le cadre de comités partenariaux, au croisement des différentes politiques publiques, par exemple, dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) porté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Par ailleurs, les professionnel·les structurent des liens avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) – notamment dans le cadre de suivi des jeunes sortant de mesures judiciaires ou sous-main de justice, ou encore lors de visite en maison d'arrêt pour préparer la sortie – afin de prévenir les ruptures qui peuvent être associées à des parcours judiciaires.

### Orientation 3.5 : Étayer l'accompagnement des jeunes par le soutien aux liens familiaux

La prévention spécialisée est légitime pour intervenir dans la sphère familiale grâce à sa posture éducative et la relation de confiance tissée avec les jeunes et les familles. Elle adopte une posture de médiation, visant à maintenir ou restaurer le dialogue entre les jeunes et leur entourage familial. Elle apporte un soutien pédagogique dans des contextes variés de fragilisation des liens : accès à l'autonomie et l'émancipation des jeunes, conflits intergénérationnels, isolement parental, etc. Sa compréhension élargie de la parentalité lui permet d'accompagner à la fois les jeunes, leurs parents, et parfois la fratrie, en adaptant son intervention à chaque situation et interlocuteur·ice.

Elle peut proposer différents supports éducatifs pour prévenir la détérioration des liens familiaux, voire les violences intrafamiliales, en complémentarité avec les acteurs de la protection de l'enfance. Le schéma vise à renforcer les articulations entre tous les acteurs intervenant sur le soutien à la parentalité, pour construire des réponses coordonnées à l'échelle des territoires, et des projets communs à destination des familles. La prévention spécialisée a en effet vocation à créer des passerelles entre les solutions existantes, et peut contribuer à la création d'espaces de respiration familiaux via l'organisation de séjours éducatifs (familiaux, ou avec les jeunes), en lien avec les partenaires locaux. Enfin, si les situations de parentalité précoce sont minoritaires parmi les adolescent·es, elles nécessitent une attention éducative renforcée, sources de tensions et pouvant aller jusqu'au risque de « parentalités empêchées<sup>24</sup> ». Les éducatrices et éducateurs de prévention spécialisée sont souvent les premiers relais pour accompagner ces jeunes parents en particulier les jeunes mères. À travers une approche intergénérationnelle, ils peuvent aborder des questions liées à la périnatalité, la santé sexuelle et la fonction parentale, en lien avec les partenaires, notamment les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).



## LA PLACE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DANS LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

La prévention spécialisée a pour mission d'accompagner les jeunes et leurs parents dans une logique de médiation, au cas par cas. Elle participe à des actions partenariales en lien avec les jeunes et les familles (animations, activités, séjours). Elle peut également accompagner la parentalité des jeunes, notamment des jeunes mères. Les coopérations partenariales ont pour objectif de construire une réflexion et des contenus communs entre partenaires, via l'institutionnalisation de rencontres partenariales ou le développement de formations communes. Les partenaires visent notamment à développer des projets communs entre les CSC, les acteurs du territoire et la prévention spécialisée (comme des séjours de proximité, de rupture familiale). Les partenaires ont vocation à associer les jeunes et les parents dans les échanges et les réflexions. Sur le champ de la parentalité, la prévention spécialisée est en lien avec la CAF, la MSA, les Centres sociaux culturels, les associations de quartier, les REAP, les LAEP, la PMI, et tout autre partenaire dans le champ de la parentalité.

## AXE 4 : VALORISER ET CAPITALISER SUR LE SAVOIR-FAIRE DES ÉQUIPES

Le métier d'éducateur ou d'éducatrice de prévention spécialisée est exigeant. Il nécessite une grande capacité d'adaptation aux enjeux sociaux, éducatifs, territoriaux et multiples savoir-faire (expérience de terrain, compétences relationnelles et éducatives) qu'il convient de soutenir et de mieux reconnaître.

Les associations assurent les formations, séminaires et rencontres utiles à la formation du personnel éducatif. Elles permettent un cadre sécurisé pour la pratique de l'accompagnement social notamment via les groupes d'analyse de pratiques. Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage aux côtés des associations dans le soutien à la formation inter-associatives.

### Orientation 4.1 : Soutenir l'expertise des professionnel·les et étayer leurs pratiques

Les éducateurs et éducatrices sont des professionnel·les polyvalent·es, capables de s'adapter à une grande diversité de situations et de publics. Leur posture requiert une grande agilité et une capacité à ajuster les pratiques en fonction des réalités du terrain, identifiées dans le cadre d'une veille continue. Ils et elles sont amené·es à développer une expertise sur une large palette de thématiques, correspondant aux besoins des jeunes. L'Eurométropole de Strasbourg s'engage à leur fournir un cadre de soutien propice au développement de leurs compétences, à travers un appui en ingénierie et des ressources techniques et thématiques. Cela pourra notamment prendre la forme d'appuis ponctuels en facilitant l'accès à des expertises spécifiques pour appuyer leurs interventions au quotidien. Par ailleurs, la métropole souhaite renforcer les liens avec les instituts de formation du travail social, afin de valoriser cette modalité d'intervention, et de contribuer à la formation des futur·es professionnel·les.

Ces partenariats pourront permettre de diffuser la culture spécifique de la prévention spécialisée, et de mieux inscrire cette pratique dans les parcours de formation. Cela pourra se traduire par des interventions des associations au sein des cursus, ou par la facilitation d'immersions dans les équipes de terrain.

<sup>24</sup> Les parentalités empêchées. (2023). Revue française des affaires sociales.

## **Orientation 4.2 : Contribuer à la création d'un pôle d'appui pour les acteurs jeunesse capitalisant sur l'action interstitielle de la prévention spécialisée**

Les travaux d'élaboration du schéma ont fait émerger un enjeu central : renforcer l'interconnaissance entre la prévention spécialisée et l'ensemble des acteurs engagés sur les champs de la jeunesse et des solidarités à l'échelle du territoire métropolitain. Mieux se connaître pour mieux coopérer.

Cette dynamique s'appuiera sur la définition d'objets de travail communs, la mise en place de temps de dialogue, et la construction progressive d'une culture commune sur des thématiques identifiées lors de divers temps de travail communs. Si un premier travail d'identification des périmètres d'intervention de chacun a été amorcé dans le cadre du schéma, il pourra être poursuivi et actualisé dans le temps.

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite impulser aux cotés des associations, des rencontres entre acteurs, qui pourront prendre des formes variées selon les besoins identifiés à l'échelle métropolitaine : temps transversaux annuels, groupes de travail thématiques, formations inter-institutions ou encore tables rondes associant des chercheur·ses. par tous.

Dans cette dynamique, l'Eurométropole de Strasbourg contribuera à la capitalisation des remontées de terrain issues des équipes de prévention spécialisée. Ces éléments viendront nourrir la production de contenus thématiques partagés sur les problématiques rencontrées par les jeunes accompagné·es, en articulation avec la démarche de l'observatoire jeunesse portée par la collectivité. Cette fonction d'analyse alimentera la construction progressive d'une culture

## **Orientation 4.3 : Promouvoir l'activité de la prévention spécialisée**

Certains modes d'intervention en prévention spécialisée diffèrent et sont complémentaires de ceux des autres champs de l'action sociale. Les travaux menés avec les acteurs du territoire dans le cadre de l'élaboration du schéma ont mis en évidence l'importance de mieux faire connaître la prévention spécialisée, afin que l'ensemble des partenaires puissent en saisir la richesse et agir en complémentarité.

L'Eurométropole de Strasbourg participera à valoriser le travail de maillage territorial et de soutien éducatif mené par les équipes, en développant des supports accessibles et pédagogiques ou des outils de communication, construits à partir de l'expérience des professionnel·les et des jeunes.

Il s'agira également de mettre en lumière les parcours singuliers des jeunes accompagné·es par la prévention spécialisée, en illustrant les effets de ces accompagnements sur leurs trajectoires de vie, ce que réalise déjà les associations notamment dans les rapports d'activité.

# **LE PILOTAGE ET LA COORDINATION**

Le pilotage de la prévention spécialisée recoupe différentes dimensions : le pilotage de la politique publique, le pilotage du schéma, et le pilotage de l'activité exercée par les quatre associations.

## **LES MODALITÉS D'ANIMATION DE L'ACTIVITÉ PAR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG**

### **Le pilotage de l'activité avec les associations**

La relation entre l'Eurométropole de Strasbourg et les quatre associations de prévention spécialisée s'appuie sur une reconnaissance pleine et entière du fait associatif comme modalité privilégiée de mise en œuvre de cette politique publique. Elle s'inscrit dans une logique de partenariat, fondée sur la co-construction, le dialogue et une relation de confiance durable entre les équipes de terrain et les services de la collectivité. En tant que pilote et autorité habilitatrice des ESSMS portés par les associations, l'Eurométropole de Strasbourg, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) organise des temps de pilotage et de suivi de l'activité. Ces derniers nourrissent également l'évaluation de l'activité. L'Eurométropole de Strasbourg inscrit les orientations du schéma dans une convention, signée avec chaque association, qui précise le périmètre d'intervention de l'opération et ses grands objectifs.

Conformément aux dispositions du CASF, les établissements de prévention spécialisée sont soumis à l'obligation d'un cycle d'évaluation fondé sur :

- Une auto-évaluation ;
- Une évaluation obligatoire tous les cinq ans, réalisée par un organisme habilité par la Haute Autorité de Santé (HAS) ;
- Une évaluation selon le référentiel national élaboré par HAS.

L'Eurométropole de Strasbourg s'assure de la bonne mise en œuvre des obligations d'évaluation, organise les dialogues de gestion et assure le suivi financier des établissements médicaux-sociaux.

### **L'animation et la coordination partenariale du schéma métropolitain de prévention spécialisée**

L'Eurométropole de Strasbourg en lien étroit avec les associations de prévention spécialisée, s'assurera de la mise en œuvre de temps d'échanges, de coordination, de partage de pratiques et de formations, identifiées dans le cadre des orientations, mais encore de thématiques émergentes. Cette démarche s'inscrit en complémentarité des initiatives déjà multiples existantes au sein des associations (échanges de pratiques, commissions thématiques, formations) et des institutions et associations partenaires.

Ces appuis pourront concerner la co-organisation de temps de rencontres inter-équipes et inter-associatives, au-delà des coopérations de proximité. Lors de ces temps pourront être abordés les besoins partagés en matière de formation qui pourront faire l'objet d'un appui ou d'une coordination par l'Eurométropole de Strasbourg, au sein des associations (échanges de pratiques, commissions thématiques, formations) et des institutions et associations partenaires.



Ces appuis pourront concerner la co-organisation de temps de rencontres inter-équipes et inter-associatives, au-delà des coopérations de proximité. Lors de ces temps pourront être abordés les besoins partagés en matière de formation qui pourront faire l'objet d'un appui ou d'une coordination par l'Eurométropole de Strasbourg.

### Une volonté de proximité avec le terrain

L'Eurométropole de Strasbourg affirme sa volonté d'être présente aux côtés des équipes de prévention spécialisée sur le terrain, afin d'incarner la logique de proximité et de développer une connaissance fine des réalités d'intervention. Cette présence a pour objectifs de mieux comprendre les contextes d'intervention des équipes, renforcer le lien de confiance avec les professionnel·les, appuyer les dynamiques de terrain de façon ajustée et assurer une attention constante aux évolutions des territoires.

Cette présence de proximité pourra prendre différentes formes : participation des échelons techniques et politiques de l'Eurométropole de Strasbourg aux temps forts de la prévention spécialisée (événements locaux, chantiers éducatifs) ou visites des différentes équipes territoriales en dehors des événements institutionnels.

## LES MODALITÉS DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

La prévention spécialisée s'articule avec l'ensemble des politiques publiques intervenant sur le champ de la jeunesse et des solidarités, portées par l'Eurométropole de Strasbourg, par ses partenaires institutionnels : les acteurs de la justice des mineurs, de l'Éducation nationale, de la politique de la ville, de la santé mentale et de la prévention en santé, de la sécurité, du logement, de la culture, du sport, ou encore de l'animation de la vie sociale, etc. Cette transversalité permet de proposer des réponses globales à des situations complexes, en renforçant l'articulation et la complémentarité de l'action publique.

Le pilotage de la prévention spécialisée relève de la compétence de l'Eurométropole de Strasbourg. Cependant, pour garantir la bonne mise en œuvre de cette mission et de sa transversalité, la tenue régulière d'un espace de coordination partenarial impliquant tous les acteurs politiques et techniques en charge des politiques publiques connexes à la prévention spécialisée permettra de faire le lien entre celles-ci.

Deux niveaux géographiques doivent être considérés pour ces espaces de coordination partenariaux : le niveau métropolitain et le niveau local. Dans la perspective de ne pas multiplier les réunions, le schéma suivant est retenu.

### À l'échelle métropolitaine : un espace de coordination partenarial

Le comité de suivi partenarial du schéma de la prévention spécialisée a pour vocation à faire le lien entre les politiques publiques qui concernent la mise en œuvre de la prévention spécialisée et à faire un point sur les grandes orientations du schéma et à définir chantiers prioritaires. Les partenaires dialoguent également sur les chantiers à mettre en œuvre pour faciliter l'intervention des associations de prévention spécialisée au regard des orientations du schéma. Il s'agit de bénéficier du regard croisé des partenaires sur des thématiques liées à la vulnérabilité des jeunesse.

Cette instance politique et technique réunit autour des élus·es de l'Eurométropole de Strasbourg, les élus·es des communes concernées et les grands partenaires institutionnels que peuvent être les représentants de l'État (préfecture, DDETS, Éducation Nationale, PJJ) de la CEA, de la CAF. Cette instance s'ouvre à des partenaires institutionnels clés lorsque nécessaire et notamment lorsqu'un sujet ou un thème particulier émerge. Participant également à cette instance les associations de prévention spécialisée et les services jeunesse des communes.

Cette instance se réunit une fois par an et se décline en groupe de travail thématique selon les besoins. Par ailleurs, les services en charge de l'animation de la mission prévention spécialisée à l'Eurométropole de Strasbourg veillent à organiser régulièrement une réunion interservices afin de faciliter les synergies avec la prévention spécialisée.

Le comité de suivi partenarial aura pour mission d'identifier et de suivre les chantiers à engager<sup>25</sup> pour améliorer la mise en œuvre de la politique publique.

### À l'échelle communale ou des territoires d'intervention : un comité de suivi local de la prévention spécialisée

Le comité de suivi local de prévention spécialisée a vocation, sur la base de l'identification des enjeux du territoire, du bilan d'activité de l'année précédente, à préciser la feuille de route pour l'année à venir de l'équipe de prévention spécialisée en lien avec les partenaires locaux. Cette instance se réunit au moins une fois par an et détermine des feuilles de route opérationnelles et ajustées selon les évolutions et besoins du territoire (publics prioritaires, thématiques à travailler, partenariats).

Cette instance, qui est également politique et technique, réunit : la commune concernée, les représentant·es de l'Eurométropole de Strasbourg, les représentant·es de l'association de prévention spécialisée.

Cette instance peut être complétée par une commission plus technique réunissant les différents acteurs présents sur le territoire et en lien avec la mission de prévention spécialisée (services jeunesse de la ville, CSC, Mission Locale, MDA, etc.)

Pour la Ville de Strasbourg, la richesse de l'écosystème partenarial, la concentration et le nombre d'acteurs, plaident pour une articulation forte avec les directions de territoire.



<sup>25</sup> Voir « Annexe 3 : chantiers identifiés »

## LES MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE

### Une logique d'évaluation continue pour le schéma métropolitain

L'évaluation du schéma constitue un levier essentiel pour garantir la bonne mise en œuvre des orientations et assurer leur réajustement aux besoins des territoires. L'évaluation permettra, pour chacun des axes du schéma, d'identifier les acquis et les axes de progrès. Pour les axes concernés par des chantiers prioritaires, elle permettra de suivre leur avancement. Elle contribuera également à objectiver l'impact de la prévention spécialisée sur les territoires et à adapter les réponses des politiques publiques aux réalités des jeunes et de leurs familles.

L'évaluation du schéma sera menée de manière transversale et itérative, tout au long de sa durée. Elle intégrera une dimension qualitative, via l'implication de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique participative : entretiens avec les associations, les services de l'Eurométropole de Strasbourg partenaires et les jeunes. Elle s'appuiera également sur une dimension quantitative, à travers la mobilisation des données disponibles telle que les rapports d'activité, tableaux de bord, fiches thématiques trimestrielles, bilans annuels, données nationales, etc.

Pour chaque axe, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pourront être identifiés lors des différents temps d'évaluation. Ils sont élaborés et validés par le comité métropolitain de suivi. L'évaluation s'attachera à faire le suivi de ces indicateurs, en lien avec la démarche d'observatoire jeunesse portée par l'Eurométropole de Strasbourg.

### L'évaluation est nourrie des différents échanges et données recueillies

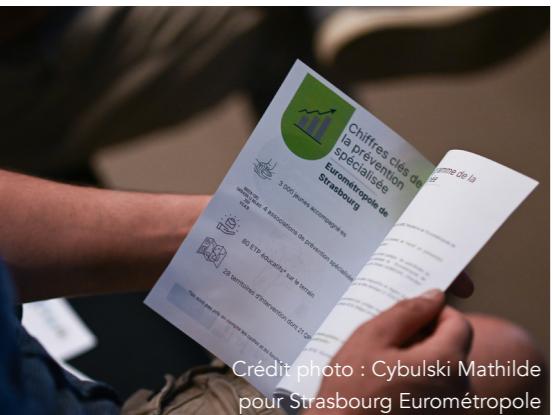
Elle se fondera, au fil de l'eau, sur les documents produits et instances de suivi annuels. De plus, les comités annuels au niveau métropolitain permettront de passer en revue les orientations pour ajuster les interventions menées sur le territoire. Une évaluation à mi-parcours en 2027 est prévue, pour ajuster si besoin les orientations et lancer de nouveaux chantiers. Une évaluation finale en 2029 permettra de dresser le bilan du schéma et de poser les bases du suivant. Les résultats seront partagés en comité métropolitain afin de nourrir le dialogue stratégique entre les institutions partenaires, et d'affiner les objectifs communs en matière de politiques publiques jeunesse et solidarité.

### Suivi de la mise en œuvre de l'activité

L'évaluation de la prévention spécialisée est un exercice complexe, tant ses effets sont pluriels, souvent différés, et inscrits dans une relations éducative souple et individualisée. Par conséquent, les effets d'une politique préventive sont difficiles à objectiver, puisqu'elle agit en amont des ruptures. Pour autant, le travail évaluatif constitue un levier de pilotage et d'analyse essentiel, à condition qu'il reste porteur de sens pour les équipes de terrain. Si le rendu-compte chiffré ne permet pas, à lui seul, de mesurer l'amplitude de la relation éducative, il contribue à identifier des marges d'ajustement et à mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur les territoires.

Les services de l'Eurométropole de Strasbourg structurent un cadre de suivi qui permet une lecture partagée de l'activité, et qui sert d'appui aux instances locales de pilotage. Pour cela, les associations transmettent les observations des professionnel·les de terrain permettant l'analyse régulière des dynamiques de quartier et des besoins émergents. Ces observations alimenteront leur rapport d'activité annuel qui sera construit sur la base d'une trame commune co-construite avec les quatre associations, allégé et centré sur le sens, intégrant à la fois une lecture du contexte territorial, un retour synthétique sur l'activité menée et un éclairage sur les partenariats tissés. Ce cadre commun laissera à chaque association la possibilité d'y inscrire pleinement son identité, sa lecture du territoire et les spécificités de son intervention.

Les contenus produits par les associations de prévention spécialisée et consolidés par l'Eurométropole de Strasbourg serviront de matériau pour l'évaluation du schéma.



Crédit photo : Cybulski Mathilde pour Strasbourg Eurométropole

# ANNEXES

### ANNEXE 1 : Plaquette de présentation de la prévention spécialisée

### ANNEXE 2 : Évolution du cadre législatif des chantiers éducatifs

### ANNEXE 3 : Chantiers identifiés

## ANNEXE 1 : PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

**Strasbourg.eu**  
eurométropole

# Prévention spécialisée

**L**a prévention spécialisée est une compétence de l'Eurométropole de Strasbourg depuis le 1er janvier 2017, inscrite dans le champ de la jeunesse, plus particulièrement de l'aide sociale à l'enfance.

La Prévention spécialisée est une forme d'**action éducative mise en œuvre auprès des jeunes « marginalisés ou en voie de marginalisation » dans leur milieu de vie**. Cette spécificité implique que cette intervention soit envisagée conjointement auprès de ces jeunes, de leur milieu familial et de leur environnement social en général (communauté d'appartenance, quartier, institutions...).

Cette mission est assurée sur une vingtaine de quartiers répartis sur 6 communes :

Strasbourg,  
S ch i l t i g h e i m ,  
Bischheim, Ostwald,  
Illkirch-Graffenstaden  
et Lingolsheim.

La collectivité s'appuie sur le savoir-faire de 4 associations habilitées en tant qu'établissement social et médico-social.

Contact : Direction Solidarité Santé Jeunesse Service Jeunesse Education Populaire  
Mission Prévention Spécialisée - 03 68 98 88 21 - 03 68 98 83 13

Illustrations Estella Klein

### qui s'entame par la rencontre...

En « allant vers » au travers du travail de rue et de la présence sociale, les éducateurs peuvent devenir « référent » auprès des jeunes. Il peut alors proposer un soutien éducatif : suscite, génère, accompagne, permet de révéler des potentiels et des compétences des jeunes accompagnés. Ce travail est possible dans le cadre d'une relation de confiance qui se construit dans le temps.



### ... et une éthique de la responsabilité sociale...



L'action éducative menée individuellement ou collectivement par les professionnels de prévention spécialisée a pour finalité le déclenchement et la poursuite d'un travail profond vers un changement durable dans l'autonomisation du jeune. Qu'il se regarde, qu'il regarde l'autre ou qu'il regarde son environnement ou le contexte global dans lequel il vit, le jeune doit pouvoir en comprendre le sens, les interactions et les enjeux et sur la base de ses compétences – penser, agir, créer, expérimenter, transformer.

### ... à destination des jeunes, tenant compte de leur environnement

A partir de leurs lieux de vie, la prévention spécialisée s'adresse aux jeunes âgés de 10 à 25 ans et dont les relations interpersonnelles, familiales, sociales sont distendues, dégradées voire inexistantes. Ces situations de décrochages ou de risques de décrochages repérés voire installés (transitions scolaires, orientation professionnelle, accès à la majorité, fin d'accompagnement ou de mesures administratives ou judiciaires, etc...) sont favorisées par une ou plusieurs difficultés et ne trouvent pas ou plus de réponses au sein des dispositifs et des structures dits de « droit commun ».

Cette tranche d'âge n'est toutefois pas exclusive, l'action de prévention spécialisée pouvant s'adresser ponctuellement aux plus jeunes et aux plus âgés dès lors qu'aucun soutien socio-éducatif n'est dédié et/ou qu'aucun relais ne peut s'envisager et/ou qu'il s'agit d'une réponse à une problématique spécifique du territoire. De même, si l'action éducative s'adresse prioritairement aux jeunes, elle considère le rôle des parents dans leur fonction et responsabilité éducatives.





### Des modalités d'intervention communes

<b>Le travail de rue</b>	Présence active dans l'espace public pour favoriser la juste accroche et amorcer le dialogue avec les jeunes.
<b>La présence sociale</b>	Présence régulière, souple et réactive au cœur des espaces de vie des jeunes, des lieux qu'ils fréquentent et dont ils usent, sur des temps parfois repérés. Cette immersion territoriale permet aux équipes éducatives d'être connues et reconnues dans le quartier tant par les jeunes que l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.
<b>L'accompagnement individuel</b>	L'accompagnement individuel permet la révélation progressive et par étapes de potentiels, le développement de compétences sur lesquelles le jeune pourra puiser pour s'autonomiser voire s'émanciper, travailler sa relation aux autres et élaborer des actions justes et réalisables. Action inscrite dans le temps, élaborée par étape et adaptée à chaque situation. Le suivi individualisé demeure essentiel pour rendre le jeune acteur de son devenir, de ses réflexions, de ses choix et de ses engagements.
<b>L'accompagnement collectif</b>	L'accompagnement collectif permet de partager un potentiel collectif, « un faire ensemble » qui permet d'être confronté au regard et à l'idée de l'autre et des autres. L'expérience collective permet aussi la construction et la consolidation d'une cohésion sociale et le partage d'une mémoire commune.
<b>Le développement social local</b>	La participation à la mise en place d'actions collectives avec les habitants permet de répondre aux besoins des familles et de participer au maintien du lien social nécessaire à la visée éducative de la mission. Il en résulte également une veille au plus près du terrain des problématiques rencontrées par les jeunes et les familles en lien avec l'ensemble des partenaires éducatifs sur le territoire.

### Les équipes

Commune	Secteur	Association	Adresse du local	Téléphone	Adresse de l'équipe
STRASBOURG BISCHHEIM	Cité de l'Ill Guirbaden	ARSEA-OPI	41 rue de la Lauch 67000 Strasbourg	03 88 31 00 99	cig.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Neuhof Nord		16, rue Commandant François 67100 Strasbourg	03 88 79 21 20	Neuhof.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Port du Rhin Ampère Rissler		1 cour Kratz 67000 Strasbourg	03 90 41 09 88	mpr.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Elsau		41 rue Martin Schongauer 67200 Strasbourg	03 88 29 86 61	elsau.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Koenigshoffen		46 rue Virgile 67200 Strasbourg	03 88 30 53 17	Koe.opi@arsea.fr
LINGOLSHHEIM STRASBOURG OSTWALD	Molkenbronn Montagne Verte Wihrel		2 rue Dachstein 67200 Strasbourg	03 88 30 76 53	mv.opi@arsea.fr
STRASBOURG	Centre-Ville		24 rue Saint Louis 67000 Strasbourg	03 88 23 84 84	prevention@entraide-relais.fr
STRASBOURG	Krutenau Jura Citadelle	Entraide le Relais	5 place Haldenbourg 67200 Strasbourg	03 69 36 28 19	cronenbourg@jeep.asso.fr
STRASBOURG	Cronenbourg		6 rue Frédéric Mistral 67800 Bischheim	03 88 33 17 15	ecrivains@jeep.asso.fr
BISCHHEIM/ SCHILTIGHEIM	Écrivains		15 rue d'Auvergne 67300 Schiltigheim	03 88 83 49 31	marais@jeep.asso.fr
SCHILTIGHEIM	Schiltigheim centre Marais				illkirch@jeep.asso.fr
ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN STRASBOURG	Libermann Neuhof Sud Meinau		3 rue de Mecon 67100 Strasbourg	03 88 79 39 42	neuhof@jeep.asso.fr
STRASBOURG	Hautepierre Poteries		31 avenue de Normandie 67100 Strasbourg	03 88 79 32 89	meinsu@jeep.asso.fr
	Équipe chantiers éducatifs		82 boulevard La Fontaine 67200 Strasbourg	03 88 27 18 57	hautepierre@jeep.asso.fr
			14 avenue François Mitterrand 67200 Strasbourg	06 52 94 47 40	poteries@jeep.asso.fr
			19/21 boulevard de Nancy	09.70.90.09.02	chantierseducatifs@jeep.asso.fr
STRASBOURG	Gare	Vilaje			gare@vilaje.eu
STRASBOURG	Halles Tribunal Centre-ville		8 rue Friese 67000 Strasbourg (pas d'accès de public)	03 88 32 98 48	centre@vilaje.eu
STRASBOURG	Esplanade Spach Rotterdam Jura citadelle				est@vilaje.eu



**vilaje**



association "entraide  
le Relais"

## ANNEXE 2 : ÉVOLUTION DU CADRE LÉGISLATIF DES CHANTIERS ÉDUCATIFS

### L'ÉVOLUTION LÉGISLATIVE DES CHANTIERS ÉDUCATIFS ET SES EFFETS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Les chantiers éducatifs sont créés en 1999 (circulaire DGEFP/DAS n° 99/27 du 29 juin 1999) : il s'agit de dispositifs combinant dimension éducative et activité de travail, pour les jeunes (de 14 à 18 ans) scolarisés ou non, et encadrés par les associations de prévention spécialisée. Ils sont financés par des subventions publiques ou par des prestations facturées à des commanditaires externes (bailleurs sociaux, communes).

La circulaire de 1999 prévoyait un statut dérogatoire aux associations intermédiaires de prévention spécialisée (AIPS) qui les distingue des « associations intermédiaires d'insertion », un statut spécifique des jeunes participant·es (ni salarié·es, ni stagiaires) qui reçoivent une gratification (financière ou indirecte) en échange d'heures de travail (6h max/jour, 33 jours max/an).

Ce cadre légal est particulièrement adapté aux enjeux socio-éducatifs de la prévention spécialisée. Une Association Intermédiaire peut gérer les contrats et les fiches de paie.

Le statut dérogatoire est supprimé avec la loi n° 2020-1577 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique. Cela implique l'obligation pour les jeunes d'obtenir un PASS IAE via la plateforme d'inclusion. Si cette logique contractuelle et de retour à l'emploi peut induire une complexité – notamment administrative - par rapport à la logique flexible et la vocation éducative et sociale des chantiers éducatifs, elle implique un accompagnement des éducateurs et éducatrices sur l'accès aux droits.

L'utilisation du « crédit IAE » est limité dans le temps (deux ans, renouvelable) et peut être utile dans un futur parcours professionnel (il est toutefois possible de suspendre temporairement le PASS après le chantier).

Cette évolution rend l'accès aux chantiers éducatifs aux moins de 16 ans plus difficile (nécessite une demande écrite à l'inspecteur·ice du travail au moins quinze jours avant la date prévue d'embauche), et est incompatible avec d'autres dispositifs (comme le Contrat d'Engagement Jeunes Majeurs (CEJ). Elle permet par ailleurs une diversité des financeurs (État, collectivités territoriales, Caisse des Allocations Familiales (CAF), Fond Social Européen (FSE), commanditaires extérieurs) en fonction de l'âge des participant·es.

Un plaidoyer est porté au niveau national par le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS), avec l'enjeu de réitérer la nécessité pour la prévention spécialisée de bénéficier d'une dérogation afin de pouvoir mener les chantiers éducatifs avec plus de souplesse.

## ANNEXE 3 : CHANTIERS IDENTIFIÉS

Au regard des orientations exposées, des premiers chantiers ont pu être identifiés par l'Eurométropole de Strasbourg et les associations :

Renforcement des liens avec les autres acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance pour une meilleure coordination opérationnelle sur des enjeux transversaux et sur les territoires d'intervention

Formalisation de la mission « Diagnostic local et appui ingénierie » afin de définir les modalités de fonctionnement et la composition de l'équipe ressource au bénéficiaire des territoires non couverts

Création d'un pôle ressource d'appui aux équipes, afin de répondre aux enjeux émergents identifiés avec les partenaires jeunesse

Valorisation de l'outil chantier éducatif auprès des partenaires et particulièrement auprès des communes dans le cadre de leur démarche d'achat responsable

Structuration du partenariat avec l'Éducation Nationale pour partager les pratiques, identifier les priorités de coopération et définir un cadre d'intervention avec les établissements scolaires

Définition collective des modalités de suivi et d'évaluation du schéma

# GLOSSAIRE

SIGLE	SIGNIFICATION
<b>ADEUS</b>	Agence de Développement et d'Urbanisme de Strasbourg
<b>AIPS</b>	Association Intermédiaire de Prévention Spécialisée
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ARSEA-OPI</b>	Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Éducation et d'Animation Orientation Prévention Insertion
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>CAARUD</b>	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CASF</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles
<b>CEA</b>	Collectivité européenne d'Alsace
<b>CEJ</b>	Contrat d'Engagement Jeune
<b>CISPDR</b>	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
<b>CM2</b>	Cours Moyen deuxième année
<b>CMP</b>	Centre Médico-Psychologique
<b>CMPP</b>	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
<b>CMS</b>	Centre Médico-Social
<b>CNALPS</b>	Comité National des Acteurs de la Prévention Spécialisée
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CPE</b>	Conseiller Principal d'Éducation
<b>CSAPA</b>	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
<b>CSC</b>	Centre Social et Culturel
<b>CTG</b>	Convention Territoriale Globale
<b>DAP</b>	Direction de l'Administration Pénitentiaire
<b>DAS</b>	Direction de l'Action Sociale
<b>DDETS</b>	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
<b>DGEFP</b>	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
<b>DSSJ</b>	Direction Solidarités Santé Jeunesse

<b>SIGLE</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
<b>EMS</b>	Eurométropole de Strasbourg
<b>ESA</b>	Espace Solidarités Alsace
<b>ESSAMS</b>	Établissement et Service Social ou Médico-Social
<b>FSE</b>	Fonds Social EuropéenPrévention Insertion
<b>HAS</b>	Haute Autorité de Santé
<b>IAE</b>	Insertion par l'Activité Économique
<b>JEEP</b>	Jeunes Équipes d'Éducation Populaire
<b>JEPVA</b>	Service Jeunesse Éducation Populaire et Vie Associative
<b>LAEP</b>	Lieu d'Accueil Enfant-Parent
<b>MDA</b>	Maison Des Adolescents
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole
<b>NOTRE</b>	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
<b>PACEA</b>	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
<b>PAEJ</b>	Point Accueil Écoute Jeunes
<b>PASS</b>	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
<b>PJJ</b>	Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PRE</b>	Programme de Réussite Éducative
<b>QPV</b>	Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
<b>REAP</b>	Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
<b>SIAMO</b>	Service d'Investigation en Milieu Ouvert
<b>SPASER</b>	Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables
<b>SPIP</b>	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
<b>VILAJE</b>	Ville Action Jeunesse

